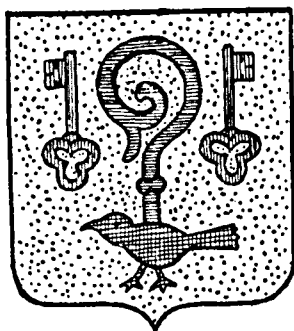


# CORBIE

## ABBAYE ROYALE



VOLUME DU  
XIII<sup>e</sup> CENTENAIRE

(1963)

FACULTÉS CATHOLIQUES LILLE

## LES ORIGINES ET LE PREMIER DÉVELOPPEMENT DE CORBIE

par Dom PATRICE COUSIN,

*Moine de l'Abbaye de la Pierre-qui-Vire.*

A quatre lieues environ à l'est de cette ville stratégique, étape importante de l'ancienne route impériale d'Italie en Bretagne, qui avait laissé son nom de Pont-sur-Somme (Samarobriva) pour prendre celui du peuple dont elle était la cité : Amiens, une villa gallo-romaine étendait ses nombreux bâtiments, assez connue bien qu'elle fût à l'écart des routes officielles<sup>1</sup>. Située sur la rive droite de la Somme, elle avait reçu le nom d'un modeste cours d'eau qui débouche un peu en aval dans la rivière : Corbie<sup>2</sup>. Son propriétaire, vers 630-635, se nommait Guntlandus : c'était un noble, habile, remarquable et pieux<sup>3</sup>, que jadis Clotaire II (584-629) avait fait maire du palais. A cette occasion, le roi lui avait donné le pays environnant sur lequel il exerçait son autorité en qualité de comte. A sa mort (639)<sup>4</sup>, comme il ne laissait pas d'héritier, Corbie fit retour au fisc et devint un domaine royal. Quelques années plus tard, une grande reine apparut à la cour : Balhilde. Cette ancienne captive saxonne, échue à Erchinoald, maire du palais de Neustrie, qui en avait fait son échansonne, s'était dérobée aux sollicitations de son maître. Une destinée plus haute l'attendait : vers l'an 650<sup>5</sup> elle épousa le jeune roi Clovis II et lui donna en quelques années trois enfants ; lorsque son époux mourut, âgé de vingt-trois ans (657), victime de ses excès de boissons et de ses débauches, Balhilde, qui avait su se concilier la bienveillance des grands, gouverna le royaume, à titre de régente, au nom de son fils aîné Clotaire III, âgé de cinq ans, aidée par le maire du palais Erchinoald. Les malheurs de son adolescence l'avaient mûrie de bonne heure :

elle se montra aussi remarquable par sa piété et sa générosité qu'elle l'était par sa beauté et sa modestie. Sans doute son biographe fait avec complaisance son panégyrique, mais il reste digne de foi<sup>6</sup>. Balthilde fut dévouée et bienfaitante aux prisonniers qu'elle racheta en grand nombre et aux maisons religieuses qu'elle aida beaucoup par l'entremise de son aumônier, l'abbé Genès<sup>7</sup>. Pour satisfaire sa dévotion et son désir de voir exploité plus méthodiquement ce domaine de Corbie retourné au fisc, elle y fonda un monastère<sup>8</sup> et s'adressa pour le peupler à l'abbaye de Luxeuil, qui vivait alors la période la plus prospère de son histoire. L'abbé Walbert lui envoya un détachement important de moines sous la direction de Théodefrid, qu'elle nomma supérieur. La reine fit construire non seulement les bâtiments conventuels et l'église principale et doter la communauté de l'équipement nécessaire au démarrage de la vie monastique<sup>9</sup>, mais agrandit le territoire de Corbie, élargi déjà par Clotaire II aux dimensions d'un petit comté. Il s'étendait, à l'est, jusqu'à Bray-sur-Somme, Suzanne et Bazentin ; à l'ouest, jusqu'à La Motte-Brebières, L'Étoile, Airaines, Warluis et Warluisen ; borné, au sud, par la Somme et, au nord, par la forêt de Vicogne. Balthilde ajouta d'autres terres fiscales<sup>10</sup>, une portion de la forêt de Vicogne et de nombreuses *villæ* sises en Picardie, Artois et Beauvaisis, énumérées dans l'acte de fondation<sup>11</sup>.

Ce territoire étendu jouit de l'immunité royale : par là, l'entrée des officiers de justice est interdite non seulement dans l'abbaye mais aussi dans toutes les *villæ*, fermes et dépendances ; ils ne pourront ni instruire un procès, ni inquiéter les fermiers, sujets et serfs de la communauté ; l'abbaye est dispensée de fournir aux fonctionnaires royaux, durant leurs déplacements, le logement (*mansionaticum*), les prestations en nature pour leur nourriture et celle des gens de leur suite (*fredum*), les préparatifs de réception (*paratas*) et les taxes régulières (*retributiones*) à percevoir sur les *villæ*. Cette exemption est valable pour les possessions actuelles et aussi pour les futures provenant de donations ultérieures faites à l'abbaye.

Ainsi était reconstitué, agrandi et rendu autonome par ce privilège de l'immunité l'ancien comté de Guntlandus, pour l'abbé de Corbie au profit duquel le titre était relevé vingt ans plus tard. On s'est demandé<sup>12</sup> si, avant sa dévotion personnelle et le souci du salut de son âme, Balthilde n'avait pas visé un objectif immédiat et précis, en accordant à sa fondation une faveur aussi importante : il semble bien qu'il en fut ainsi. Voulant réorganiser le service divin surtout dans les basiliques de pèlerinages : Saint-Denis, Saint-Germain (Auxerre), Saint-Martin de Tours, Saint-Pierre (Sens), Saint-Aignan (Orléans) où le clergé comprenait des clercs séculiers et des religieux laïcs vivant suivant des coutumes locales<sup>13</sup>, pour unifier ces communautés, elle y imposa des moines pratiquant « l'observance régulière », c'est-à-dire la Règle de Luxeuil, assouplie par la Règle bénédictine, comme l'avait réalisé l'abbé Walbert au début de son gouvernement. Ce *sanctus ordo regularis* était cependant plus austère que la vie commune disparate qu'il avait menée jusqu'ici : c'est pour les engager à accepter de bon cœur et sans délai cette observance officielle que Balthilde concéda volontiers l'immunité à ces communautés<sup>14</sup>. La reine pouvait-elle accorder moins à cette fondation per-

sonnelle, à ces moines dont beaucoup, insulaires, étaient ses compatriotes, qu'aux communautés basilicales ? Évidemment non, c'est à elles que la fondatrice voulut égaler Corbie, en en faisant une maison aussi opulente que les plus célèbres monastères du royaume.

A la collation de l'immunité, la régente joignait l'exemption des tonlieux, c'est-à-dire des taxes de circulation pour les marchandises convoyées par les mandataires de l'abbaye : « Quand ils iront faire des achats en Provence et autres lieux, les agents du fisc auront interdiction d'exiger d'eux des taxes de douane, d'emmagasinage, de péage, de chariots et autres redevances. Il nous plaît d'accorder ce bienfait afin que cette sainte communauté prie le Seigneur miséricordieux pour la stabilité du royaume <sup>15</sup>. »

L. Levillain, qui accepte ce document, le date du 23 décembre 661 et le situe en Picardie orientale <sup>16</sup>.

La mention de la Provence rappelle qu'une partie importante des denrées provenait des ports de la Méditerranée. De fait, le même roi Clotaire III concéda aussi à l'abbaye de Corbie des revenus en nature à prélever sur le tonlieu du port de Fos (à l'ouest de Marseille).

Le document original a disparu (il n'en reste pas même une copie), mais il est connu par une confirmation du roi Chilpéric II ; nous en parlerons plus loin. Cette exemption générale des tonlieux représentait déjà un cadeau considérable <sup>17</sup>.

Après l'immunité royale, le privilège épiscopal <sup>18</sup>. L'évêque d'Amiens Bertofrid délivrait, sur le désir de la reine Balthilde, un diplôme en faveur de sa fondation de Corbie : il reconnaissait l'immunité accordée par le pouvoir royal et concédait la liberté d'élection abbatiale, tout en sauvegardant les droits de l'évêque diocésain qui instituait l'abbé librement élu <sup>19</sup>. Cette chartre, datée du 6 septembre 664 <sup>20</sup>, n'est pas apocryphe, comme l'ont prétendu au xvii<sup>e</sup> siècle De Launoy <sup>21</sup> et, au xix<sup>e</sup>, B. Krusch, mais elle a été interpolée et remaniée plus profondément que le croyait Lecoigneux au xvii<sup>e</sup> siècle <sup>22</sup> : elle fut réécrite en effet à la fin de l'époque carolingienne <sup>23</sup> pour être harmonisée avec les bulles délivrées par Benoît III, le 7 octobre 855, et Nicolas I<sup>er</sup>, le 23 avril 863 <sup>24</sup>, confirmant et amplifiant les privilèges de Corbie. Cette réfection de la chartre primitive transforme et élargit singulièrement le privilège de Bertofrid : elle étend à tous les évêques signataires <sup>25</sup> l'interdiction d'usurper ou d'amoindrir un domaine quelconque du monastère <sup>26</sup> ; elle développe l'immunité en y incluant l'exemption perpétuelle du droit de gîte <sup>27</sup> ; elle complète le droit d'élection en supprimant le contrôle tant du roi que de l'évêque <sup>28</sup> : ils se contenteront à l'avenir, le premier de confirmer, le second d'instituer l'abbé ; elle fait à l'évêque diocésain une obligation de conférer les ordres sacrés aux clercs désignés par l'abbé, de consacrer les autels, de concéder le saint chrême sans acquitter aucune taxe ; enfin elle reconnaît à l'abbé un droit de juridiction sur ces moines <sup>29</sup>. Cet élargissement de la liberté d'action de l'abbé coïncide en gros avec l'exemption octroyée aux monastères de Vézelay, Pothières (863) et bientôt Cluny (910). Il est fort possible que cette amplification du privilège de 664 par un scribe carolingien ait été motivée par l'intention de faire taire, en

présentant un droit remontant à deux cents ans, les réclamations des évêques voisins contre les « empiètements » de l'abbaye. Quoi qu'il en soit, le roi <sup>30</sup> et l'évêque étaient d'accord pour favoriser le développement du nouveau monastère.

Le départ de son chef Théodefrid, promu à l'épiscopat <sup>31</sup>, ne le ralentit pas. Vers cette époque (670), l'abbaye reçut la partie nord-ouest de la forêt de Vicogne entre la rivière d'Authie et la source de la rivière de Canaple (Nièvre). Son domaine atteignait donc l'Artois de ce côté aussi. Le nouvel abbé, Chrodogaire, venu lui aussi de Luxeuil, fut nommé directement par le roi et institué sur son siège par Théodefrid. Sous son abbatiat, les moines continuèrent courageusement le défrichement des bois étendus qui couvraient leurs domaines afin d'y aménager les cultures nécessaires à leur subsistance <sup>32</sup>. Mais ils n'avaient pas négligé d'évangéliser les paysans des rares villages clairières qui trouaient de leurs chaumières et de leurs champs les étendues boisées du comté.

Quand, quelques années plus tôt, une équipe de moines scots avait débarqué en Gaule, par renoncement ascétique et désir de prêcher l'Évangile, ils s'étaient arrêtés trois jours à Corbie, puis étaient repartis plus loin, n'ayant pas à exercer d'apostolat sur place <sup>33</sup>.

L'abbaye eut trois églises <sup>34</sup> : la principale dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul ; la seconde à saint Étienne (consacrée un 20 juillet) ; la troisième, celle de saint Jean l'Évangéliste (consacrée un 30 janvier), fut construite plus tard (au VIII<sup>e</sup> ou au début du IX<sup>e</sup> s.) <sup>35</sup>. La basilique principale sur plan cruciforme se faisait remarquer par son ampleur et sa richesse <sup>36</sup>.

L'abbatiat comme la personne de Chrodogaire nous restent inconnus : signalons seulement sous son gouvernement un événement de la guerre civile qui suivit l'assassinat de Childéric II en forêt de Lognes (automne 675) : c'est près de Corbie, à Baizieux, qu'Ébroïn, après avoir surpris Thierry III et son nouveau maire Leudesius, s'empara de son trésor, avant de saisir le roi lui-même à Crécy-en-Ponthieu (décembre 675) <sup>37</sup>.

Le 9 octobre d'une année inconnue <sup>38</sup>, Chrodogaire mourut et le choix de son successeur donna lieu à une démarche de la communauté de Corbie. C'était la reine Balthilde qui avait nommé Théodefrid sur la désignation de l'abbé de Luxeuil ; c'était Clotaire III qui avait nommé Chrodogaire, non pas en tant que souverains mais comme fondateurs : Corbie étant fisc royal, Balthilde et Clotaire III s'étaient considérés comme propriétaires <sup>39</sup>. Cette fois-ci, les moines prirent les devants et, suivant le privilège de Bertofrid, demandèrent au roi d'autoriser l'élection d'Érembert. Thierry III leur répondit par un diplôme confirmant celui qu'ils lui désignaient <sup>40</sup>. Le nouvel abbé, un ancien oblat <sup>41</sup>, a reçu des chroniqueurs de grands éloges : « Homme d'une intégrité antique, propagateur zélé de l'observance monastique, rempli d'une sollicitude remarquable pour l'instruction et la sanctification de ses moines » <sup>42</sup>.

D'après la tradition, elle se manifesta par l'institution de la « laus perennis » à l'instar d' Agaune et de Luxeuil <sup>43</sup>.

L'accroissement de la communauté qu'avait favorisé Balthilde <sup>44</sup> le permettait et aussi la multiplicité des oratoires <sup>45</sup>. A cette occasion, il aurait réparti sa communauté en décanies régies chacune par un doyen et aurait ouvert la première école. Son souci de la vie monastique fut assez marqué pour qu'on lui ait attribué les statuts qui portent son nom et sont de rédaction médiévale (xii<sup>e</sup> siècle) <sup>46</sup>. Il fit sans doute célébrer la fête de la fondatrice : sainte Balthilde. Il aurait marqué aussi sa sollicitude pour les voyageurs, les malades, par la création d'un hospice et d'un hôpital. Il mourut le 9 octobre d'une année inconnue <sup>47</sup>. Sébastien, son successeur, est le premier abbé du viii<sup>e</sup> siècle. C'était un lettré qui s'intéressait spécialement à l'Écriture Sainte <sup>48</sup>. C'est lui probablement <sup>49</sup> qui obtint du nouveau roi Chilpéric II (29 avril 716) une confirmation de revenus en nature prélevables sur l'entrepôt du port de Fos, accordés jadis par Clotaire III encore mineur (661). C'était une donation importante, comprenant entre autres de l'huile, des produits exotiques et du matériel d'écriture <sup>50</sup>. A cette prestation annuelle s'ajoutait un appréciable cadeau : l'octroi d'une « tractoria », c'est-à-dire d'une feuille de transport gratuit pour les denrées énumérées et pour les émissaires de Corbie chargés de les convoier. Si l'on réfléchit que le convoi était formé de quinze chariots et que les dix messagers les escortant trouvaient gratuitement logis et nourriture aux gîtes d'étape <sup>51</sup> et que cette « tractoria » jusque-là provisoire devenait perpétuelle, on saisira l'importance de cette donation et confirmation de Chilpéric II pour l'économie du monastère.

Grimon, qui lui succéda, avait un esprit pénétrant, son savoir était remarquable <sup>52</sup> ; il est connu surtout pour ses relations avec Charles Martel, encore que nous ignorions en quelle occasion elles se sont nouées <sup>53</sup>. Le pape Grégoire III, menacé par les Lombards, dont la pression se faisait toujours plus forte sur le patrimoine de saint Pierre, abandonné par le Basileus, avait envoyé par deux fois des ambassadeurs au prince franc pour lui demander d'attaquer les Lombards afin de les contraindre à relâcher leur étreinte sur l'Italie centrale <sup>54</sup>. Charles, qui avait besoin d'eux pour repousser les Arabes de la Gaule méridionale et contenir les Provençaux <sup>55</sup>, ne promit rien mais envoya en ambassade, *ad limina apostolorum*, l'abbé de Corbie, Grimon, avec Sigobert, un reclus de la basilique Saint-Denis, chargé de cadeaux de prix à l'adresse du Pontife romain. C'était en 741 <sup>56</sup>. Nous ignorons la teneur du message franc et le résultat obtenu ; sur ces entre-faites, la mort vint saisir les deux partenaires cet automne-là : Charles à Quierzy le 22 octobre, Grégoire III en novembre <sup>57</sup>. C'est à l'abbatiate de Grimon qu'il faut rattacher le saint moine Martin de Corbie dont Charles Martel avait fait son confesseur et qui mourut en 726 <sup>58</sup>.

Au xviii<sup>e</sup> siècle encore, on venait en pèlerinage à son tombeau dans l'église limousine qui gardait ses reliques <sup>59</sup>. Grimon, lui, devait monter plus haut : il avait été nommé archichapelain du palais ; en 743, avec l'accord de Pépin, saint Boniface le consacra métropolitain de Rouen et demanda pour lui à Rome le pallium. Reconnu à la fois par le pape Zacharie qui le lui envoya l'année suivante et par le clergé local, Grimon s'installa

sur le siège métropolitain de la deuxième lyonnaise, mais il n'y resta que quelques mois, soit qu'il soit mort prématurément, soit qu'il ait été chassé par l'intrus qui l'avait précédé <sup>60</sup>.

Leutcharius succéda à Grimon : il obtint de Pépin le Bref un diplôme confirmant les donations antérieures et l'immunité <sup>61</sup>. Il semble avoir été soucieux d'enrichir la bibliothèque et aussi de promouvoir l'étude de l'Écriture Sainte : il fit transcrire par un scribe du scriptorium le commentaire de saint Ambroise sur saint Luc <sup>62</sup>. Il serait mort l'année même de l'obtention du susdit diplôme.

Haddo n'est connu que par la confirmation nouvelle des privilèges de l'abbaye obtenue du roi Charles peu après son avènement et qui résidait en sa villa d'Orville-sur-l'Authie à une lieue de Doullens et sept de Corbie le 26 mars 768 ; il serait décédé le 28 novembre 771 <sup>63</sup>.

MaurDRAMNE, le plus remarquable des abbés du VIII<sup>e</sup> siècle, était originaire de la région (il devait donner au monastère un domaine de famille, Thennes) <sup>64</sup>. C'était un chef qui joignait à une réelle éloquence un talent incontestable d'administrateur <sup>65</sup>. Il répartit en trois secteurs les revenus du monastère : le premier était destiné à assurer la subsistance des moines ; le second, au soulagement des pauvres, des pèlerins, au traitement des malades ; le troisième, au culte divin, à l'entretien du mobilier sacré, à l'ameublement et à l'agrandissement des bâtiments conventuels, suivant la prescription du pape Gélase. Il reçut comme abbé deux personnages importants à Corbie : l'un, représentant le passé, était Didier, ex-roi des Lombards, qui, serré de près dans sa capitale, Pavie, avait capitulé après un long siège (septembre 773-juin 774), s'en remettant au bon plaisir de Charles. Gislebert, évêque de Tournai, amena Didier avec sa famille à Corbie ; le roi déchu y vécut saintement dans la prière et la pratique des vertus religieuses <sup>66</sup>, imité par sa femme Ansa qui y aurait fini ses jours en recluse <sup>67</sup>.

L'autre, qui annonçait l'avenir, était Adalhard, promis à une brillante carrière. Né en Flandre orientale, à Huyse, près d'Audenarde, en 752, il était cousin du roi Charles, étant comme lui petit-fils de Charles Martel. Ayant pour père Bernard, frère du roi Pépin, élevé au Palais, il y avait reçu en compagnie de son royal cousin une éducation et une instruction soignées <sup>68</sup>. Travailleur, sage, il s'était gardé pur au milieu des séductions de la Cour ; il montra, en plus, et c'était un mérite pour un jeune homme de vingt ans, qu'il avait du caractère. Lorsque Charles eut décidé de répudier sa jeune femme, la fille du roi lombard vaincu, Adalhard marqua sa désapprobation en quittant le Palais <sup>69</sup> : et il se donna à Dieu en 772. Partant pour l'Italie, il essaya d'abord la vie érémitique dans la région de Bénévent, mais, n'ayant pas trouvé ce qu'il cherchait, il revint en France et entra à Corbie. C'était une bonne fortune pour l'abbaye ; non seulement, en abordant le noviciat, il fit donation au monastère de son patrimoine familial (plusieurs *villæ* sises entre Tournai et Audenarde <sup>70</sup>), mais il se montra tout de suite un religieux fervent, humble et détaché, remplissant avec exactitude la charge de jardinier que MaurDRAMNE lui avait confiée <sup>71</sup>. Importuné

cependant par les visites fréquentes de ses parents et de ses amis, il résolut de s'y dérober par la fuite. Il partit secrètement pour l'Italie et se réfugia à l'abbaye du Mont-Cassin, sans y révéler son identité. Un anachorète, au bout de quelque temps, la dévoila et lui prédit son prochain départ. De fait, peu après, des messagers de Charles arrivèrent du royaume franc et le ramenèrent bon gré mal gré à Corbie <sup>71 bis</sup>. MaurDRAMNE, qui sentait sa santé de plus en plus chancelante, après avoir consulté la communauté qui lui donna son assentiment, le nomma son coadjuteur et se déchargea de plus en plus sur lui du soin du gouvernement (781). Sous cet abbatiat, l'abbaye de Corbie avait reçu une autre donation. Gerberge, belle-sœur de Charles, avait fait don de propriétés situées dans la vallée du Rhin, probablement des localités de Wittisheim et Duerningen en Alsace, de Flönheim en Hesse rhénane. Cette donation dont l'original est perdu nous est connue par un échange entre Charles le Chauve et l'abbé de Corbie intervenu en 843 <sup>72</sup>.

Mais MaurDRAMNE connut aussi des échecs : ainsi, en 775, Agissericus et Aldradus, deux avoués (?) <sup>73</sup> du monastère, furent cités au tribunal du roi à Sélestat. Ils étaient accusés par Otbert, avoué d'Honaü (Sarre) agissant au nom de son abbé Beatus, de s'être emparés de biens sis à Osthofen et Bohgaefft donnés à ce monastère par Immo <sup>74</sup>. Les Corbéens prétendaient que ces domaines avaient été donnés à leur abbaye par la reine Gerberge et ils auraient même produit l'acte de donation. Les partenaires se soumirent au jugement de la croix <sup>75</sup> : mais ce dernier fut défavorable aux avoués de Corbie ; ils durent remettre à Honaü les biens en litige et acquitter une amende. Quant à MaurDRAMNE, qui doit sa célébrité à la Bible dont nous parlerons plus loin, il mourut le 20 mai d'une année inconnue.

*L'activité intellectuelle à Corbie.* — Le développement de l'abbaye a été rapide : dès la fin du VII<sup>e</sup> siècle, elle est prospère, s'égalant à ses sœurs colombaniennes : Luxeuil et Jumièges, prospérité qui ne se borne pas à l'activité spirituelle (vie de prière et d'apostolat régional) et économique (mise en culture et exploitation de nombreux terrains, dont certains boisés ou marécageux), mais s'étend aussi à la vie intellectuelle. Le scriptorium a connu une vie intense dès cette époque. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de la bibliothèque <sup>76</sup>, mais, pour rendre plus clair l'exposé sur les productions du scriptorium, il est utile de rappeler sa destinée. Les anciens manuscrits de Corbie sont actuellement répartis entre trois dépôts principaux : la Bibliothèque Nationale de Paris, qui a hérité de celle de Saint-Germain-des-Prés 400 manuscrits corbéiens ; la Bibliothèque municipale d'Amiens, qui garda en 1803 définitivement 400 manuscrits confisqués et mis sous séquestre en 1791 <sup>77</sup> ; la Bibliothèque Nationale de Leningrad (Péttersbourg jusqu'en 1917) en détient trente-cinq, la plupart anciens et importants, volés en 1791 à Saint-Germain-des-Prés et acquis (?) par le secrétaire de l'ambassade russe, Pierre Dubrowski, qui les apporta à Péttersbourg, les classa et les fit relier, ayant été nommé par la suite conservateur de la Bibliothèque Impériale <sup>78</sup>.

Nous allons passer rapidement en revue les manuscrits survivants

du VII<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle (830), puis nous retracerons brièvement l'histoire du scriptorium telle qu'on peut la dégager des témoins conservés.

*Manuscrits liturgiques.* — Le ms. lat. B.N. 14086 (fol. 3) conserve une sorte de calendrier incomplet (il s'arrête aux Nones d'août) appelé « ferial » de Corbie ; il remonte au VII<sup>e</sup> et manifeste l'attachement gardé à l'abbaye mère de Luxeuil <sup>79</sup>.

Le Sacramentaire gélasien ancien (690-700 environ), conservé à la Vaticane dans le Reginensis lat. 316, attesterait par ses additions en écriture de Corbie qu'il y a reçu ce supplément à la fin du VII<sup>e</sup> siècle <sup>80</sup>. La même collection de la Vaticane détient un autre exemplaire du gélasien, un peu plus récent (I<sup>re</sup> moitié du VIII<sup>e</sup> s.), écrit peut-être à Corbie : le *Missale Francorum* ; il comporte de nombreuses lacunes <sup>81</sup>.

Le ms. lat. B.N. 14088 nous a gardé en ses folios 26-28, transcrit par la main principale du recueil (VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s.), un petit hymnaire gallican <sup>82</sup>. Enfin le manuscrit Q I 15 de Leningrad contient en sa majeure partie (fol. 21-51) un texte de littérature liturgique : le *De ecclesiasticis Officiis*, où Isidore de Séville décrit l'état de l'office divin, des fonctions ecclésiastiques dans l'Église wisigothique, envisageant la liturgie sous tous ses aspects et traitant des différentes catégories de clercs. Ce manuscrit en écriture insulaire, composé à Péronne (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s.), aurait été envoyé très tôt à Corbie <sup>83</sup>.

*Manuscrits et commentaires d'Écriture Sainte.* — Si les manuscrits liturgiques, détériorés assez vite par un usage quasi quotidien, sont rares, les recueils de livres d'Écriture Sainte sont un peu plus nombreux.

Le plus remarquable est le ms. lat. B.N. 17225 qui contient une version préhiéronymienne des Évangiles. Elle est caractérisée par l'extrême rareté de la ponctuation, son accord avec la version vieille syriaque et avec des leçons d'Irénée et d'Origène ; c'est un témoin très précieux, transcrit en onciales du V<sup>e</sup> siècle <sup>84</sup>.

Un manuscrit de Leningrad, XV o r 2, en onciales, a conservé le début de l'évangile de Marc. Par ailleurs, parmi les manuscrits entrés récemment à la Bibliothèque Nationale de Paris, l'un contient des fragments de l'A. T., (B.N., n. acq. lat. 1740, écrit vers 725-740), l'autre, les Évangiles (B.N., n. acq. lat. 1063), écrit vers 700 ou après 725 (L. Webber Jones) ; mais surtout il nous reste à la bibliothèque d'Amiens une partie de la Bible <sup>85</sup> transcrite sur l'ordre de l'abbé MaurDRAMNE <sup>86</sup>, très probablement, étant donné l'ampleur de l'entreprise, sur le conseil du roi Charles. Il s'agissait du travail de révision officielle de la Bible <sup>87</sup>, analogue à cette réforme d'unification liturgique fondée sur le Sacramentaire grégorien reçu du pape Adrien et complété plus tard par le supplément d'Alcuin. La version de cette Bible se situe entre celle du Codex Amiatinus, copié en Angleterre, emporté par Céolfrid, abbé de Wearmouth, pèlerinant à Rome et décédé à Langres (716), conservé à l'abbaye de Monte Amiata avant de trouver refuge à la Laurentienne de Florence <sup>88</sup>, et la recension alcuinienne de la Bible de Tours (IX<sup>e</sup> s.). La valeur du texte est très inégale : celui du Pentateuque est mauvais, en dehors de la tradition ordinaire, mais intéressant. Il offre quelques bonnes leçons pour la Sagesse, le Siracide et les Macchabées <sup>89</sup>.

Nous trouvons donc à Corbie un témoin important de l'évolution du texte biblique ; son importance est très grande du point de vue paléographique. La même bibliothèque d'Amiens nous a conservé un psautier de Corbie, légèrement postérieur à la Bible de Maurdramme<sup>90</sup>. Un autre psautier offrant les trois versions de saint Jérôme, mais antérieur d'un siècle au précédent, est conservé à Leningrad<sup>91</sup>.

Les commentaires sont plus abondants. La Genèse est représentée par l'*Hexaméron* (la Création en six « jours ») de saint Basile et de saint Ambroise<sup>92</sup> ; les *Homélie*s d'Origène ont été conservées dans trois manuscrits de Leningrad<sup>93</sup> ; la popularité de Job se révèle par trois exemplaires des *Moralia* de saint Grégoire et la glose du prêtre Philippe ajoutée à une copie du texte<sup>94</sup>. Le Cantique des Cantiques se trouve commenté dans le traité de Just d'Urgell<sup>95</sup> et quelques fragments d'homélie

de saint Jérôme dans la traduction de Jérôme<sup>96</sup>. Jérôme figure encore avec ses commentaires sur Isaïe (B.N., lat. 11627), dont il subsiste aussi un abrégé à Leningrad (F I 3B), et sur Ézéchiel (B.N., lat. 12155, vers 800). De Grégoire le Grand, son commentaire sur Ézéchiel, et, de Cassiodore, un commentaire sur les Psaumes<sup>97</sup>. Pour le Nouveau Testament sont restés : les commentaires d'Ambroise et de Bède sur Luc<sup>98</sup>, le petit traité d'Augustin *De consensu Evangelistarum*<sup>99</sup> et un fragment du commentaire de Jérôme sur l'épître aux Galates, conservé sur les feuilles de garde d'un manuscrit du Vatican<sup>100</sup>. Enfin le recueil de Paterius, familier et « notaire » de Grégoire I<sup>er</sup>, qui composa un florilège de ses commentaires scripturaires ; bien qu'incomplet, ce recueil est encore considérable<sup>101</sup>.

*Ouvrages des Pères.* — Les Pères grecs sont représentés seulement par Jean Chrysostome, *Ad Theodorum de reparatione lapsi*, par Grégoire de Nazianze : ses huit discours théologiques et par le SS. *Basilii et Joannis Chrysostomi dialogus* (début IX<sup>e</sup> s.)<sup>102</sup>.

Les Pères latins sont naturellement plus nombreux. Les Africains sont bien représentés : traité de Cyprien<sup>103</sup>, Optat de Milève<sup>104</sup>, Augustin avec deux manuscrits du *De civitate Dei*<sup>105</sup>, plusieurs traités et sermons, ses Rétractations, un Manuel, des opuscules<sup>106</sup> ; de Fulgence (le second Augustin) nous rencontrons l'Épître sur la foi catholique<sup>107</sup> et, de Vigile de Thapsus, son traité contre Nestorius<sup>108</sup>. Revenant en Europe, nous tombons sur Jérôme, représenté par ses lettres et le *Liber comitis*<sup>109</sup>, et, après lui, Rufin<sup>110</sup> ; Gennade figure avec son traité sur les Dogmes<sup>111</sup>, Maxime de Turin avec ses homélie

s<sup>112</sup>, Philastrius de Brescia avec son recueil d'hérésies<sup>113</sup>, Grégoire le Grand avec un choix de lettres opéré par Paul Diacre<sup>114</sup> et enfin Isidore avec ses *Etymologiae* et ses *Sententiae*<sup>115</sup>.

Joignons-y deux manuscrits de caractère canonique : des passages du Code Théodosien sur un manuscrit de Paris, un recueil de canons dans un manuscrit de Berlin et surtout une collection de textes conservés dans un manuscrit de la Nationale et présentant :

1<sup>o</sup> Les canons de six conciles grecs du IV<sup>e</sup> siècle en une version latine inspirée de la pseudo-isidorienne ;

2<sup>o</sup> Des lettres adressées à des évêques d'Asie, de Macédoine, d'Italie, d'Espagne, de Gaule par des papes des iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècles, de Damase à Symmaque;

3<sup>o</sup> Les canons de conciles gaulois du iv<sup>e</sup> au vi<sup>e</sup> siècle, depuis Arles (314) jusqu'à Paris (573).

4<sup>o</sup> Des constitutions de Théodose II, Valentinien II; des lettres de Clovis et Childeberr I<sup>er</sup> (fragment pour cette dernière), enfin une constitution de Clotaire I<sup>er</sup> (511-561). Ce recueil a dû être compilé au vi<sup>e</sup> siècle (525-573) dans le ressort de la métropole de Vienne. Il contient des pièces uniques : actes du concile de Paris (IV<sup>e</sup>) et lettre de Childeberr <sup>116</sup>.

*Hagiographie.* — Nous rencontrons d'abord un recueil factice contenant la vie de saint Fulgence, les passions de saint Apollinaire de Ravenne, des premiers missionnaires de Paris (saints Denis, Rustique et Éleuthère) <sup>117</sup>; d'autres manuscrits présentent, l'un une compilation de vies de saints <sup>118</sup>, un autre une biographie de saint Wandrille <sup>119</sup>, d'autres des fragments d'une vie de saint Loup de Troyes <sup>120</sup>, de la passion des saints Jean et Paul <sup>121</sup>, les *Dialogues* de saint Grégoire <sup>122</sup>; enfin quelques chapitres de la vie d'Abraham, l'ermite de Qidûna près Édesse en Osrhoène <sup>123</sup>. L'observance monastique est représentée par la règle de saint Basile dans la traduction de Rufin <sup>124</sup>, par des recueils de règles anciennes comme la *Regula Magistri* <sup>125</sup> et par les Conférences des Pères de Cassien <sup>126</sup>.

*Œuvres profanes.* — Les écrivains latins sont représentés par un livre des *Histoires* de Tite-Live <sup>127</sup>, par le commentaire d'Asper sur Virgile <sup>128</sup>, par un bel exemplaire illustré des comédies de Térence <sup>129</sup>; l'histoire juive par un fragment de Josèphe <sup>130</sup>; les chroniques du Bas-Empire par l'*Histoire tripartite* de Cassiodore <sup>131</sup>; l'époque mérovingienne par l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours <sup>132</sup>; la poésie, par les poèmes de Fortunat, des pièces diverses de poètes chrétiens <sup>133</sup>; la philosophie, par des commentaires de Boèce <sup>134</sup>; les sciences techniques, par des fragments de traités de médecine <sup>135</sup> et par le *De re rustica* de Columelle <sup>136</sup>.

Cette énumération est instructive : elle nous rappelle... ou nous apprend que 80 manuscrits environ nous restent de la bibliothèque de Corbie pour la période qui va du v<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle (830), dont 28 antérieurs à l'an 700. Aucun autre scriptorium ne nous a laissé pour l'époque mérovingienne un ensemble aussi important et précieux. Aussi le coup d'alarme de la prise-éclair de la ville par les Espagnols en 1636 fut bénéfique : en attirant l'attention sur les richesses paléographiques de la bibliothèque, elle déclencha le transfert à Saint-Germain-des-Prés de 400 manuscrits judicieusement choisis par Dom Le Michel, qui permirent à Mabillon d'abord, ensuite, à Dom Toustain et Dom Tassin de compléter leur formation paléographique et d'illustrer leurs *Traité de Diplomatique* (1681-1704, 1750-1764) de nombreux exemples tirés des manuscrits de notre abbaye <sup>136 bis</sup>. Depuis un siècle, les paléographes ont étudié avec soin et acribie les productions du scriptorium de Corbie. L. Delisle a publié les trois catalogues médiévaux de la bibliothèque et l'inventaire des manuscrits corbéens du fonds de Saint-Germain-des-Prés à la Nationale <sup>137</sup>.

Dom A. Wilmart, au début de ce siècle, cet heureux et pénétrant découvreur et analyste de manuscrits inconnus ou oubliés, a étudié la partie liturgique de cette bibliothèque<sup>138</sup>. Vingt ans plus tard, Olga Dobiache, à défaut d'une étude d'ensemble projetée sur les manuscrits corbéens qu'elle a dû abandonner, a donné un travail systématique sur ceux qui sont conservés à Leningrad<sup>139</sup>. Enfin, après la dernière guerre, un paléographe américain, Leslie Webber Jones, a publié une étude minutieuse sur la bibliothèque et l'écriture de Corbie<sup>140</sup>. Il faut aussi suivre les fascicules de la revue *Scriptorium* où paraissent si souvent des notices ou articles sur tel ou tel manuscrit corbéien.

Nous sommes donc assez bien renseignés, même si l'absence d'un ouvrage de portée générale sur la bibliothèque, comme sur l'histoire du monastère, rend malaisée une vue synthétique.

Sans aborder le problème de l'« écriture », il est utile de rappeler aux profanes deux précisions : 1<sup>o</sup> les manuscrits énumérés ci-dessus n'ont pas tous été exécutés à Corbie ; certains ont été apportés de l'étranger pour enrichir la bibliothèque ; pour d'autres, leur transcription à Corbie n'est pas une certitude mais une probabilité ou même une possibilité ; 2<sup>o</sup> les textes d'assez nombreux manuscrits sont incomplets, certains sont réduits à l'état de fragments.

*Formation de la bibliothèque.* — Comment s'est constitué cet important dépôt de manuscrits ? De deux façons : par l'apport et par l'activité calligraphique des scribes locaux.

*Apports extérieurs :* Il faut songer d'abord à Luxeuil, « la mère » de Corbie, qui dut pourvoir la colonie recrutée dans son sein des manuscrits indispensables pour la liturgie, l'office divin<sup>141</sup> ; c'est de là que provient probablement le *Kalendarium Corbeïense*. Nous y trouvons cette écriture allongée, pointue, qui caractérise les scribes du grand monastère colombanien<sup>142</sup>. Cette cursive luxovienne se rencontre aussi dans le Commentaire de Grégoire sur Ézéchiel (Leningrad, Q I 14) et dans les trois premiers feuillets de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours (Paris, B.N. 17655, fin VII<sup>e</sup> s.). Une autre source, c'est l'Italie. Malgré le brusque et profond déclin qui la fit déchoir après la guerre gothique et l'invasion lombarde, les scriptoria y étaient encore florissants : après Benoît Biscop, qui y recueillit de nombreux livres pour garnir les bibliothèques de Wearmouth et Jarrow au VII<sup>e</sup> siècle, les abbés corbéens Grimon et Adalhard se rendirent à Rome et dans le Sud ; ils en rapportèrent des manuscrits de choix, le premier grâce à son rang d'ambassadeur du prince franc, le second grâce à sa culture et à sa qualité de cousin du roi Charles. Le plus précieux de ces manuscrits ramenés d'outre-monts semble être le Leningrad Q I 6-10 : son aspect très italien n'avait pas échappé à de bons juges. O. Dobiache, qui l'a étudié en dernier lieu (réf. n. 96), conjecture qu'il aurait été exécuté à Vivarium par des disciples de Cassiodore, sous le contrôle du maître, suivant le programme de lectures pieuses élaboré par lui (deux traités contre les hérésies, deux homélies d'Écriture Sainte, deux lettres spirituelles). L'énergique mise en garde marginale, suscitée par le traité du pseudo-Rufin<sup>143</sup>, serait due, peut-

être, à Cassiodore lui-même ou à un scribe qui n'avait pas participé à la composition du début du recueil. L'écriture du manuscrit ne s'oppose pas à une date aussi ancienne <sup>144</sup>. Quant à l'objection de Zimmermann, elle est résoluble <sup>145</sup>.

D'autres manuscrits sont venus, semble-t-il, d'Italie ou d'Afrique (avec étapes italiennes); ainsi, le Leningrad Q I 13 (opuscules d'Augustin) peut avoir été écrit en Afrique et avoir séjourné à Vivarium, puis à Rome; le Paris, B.N. 5730 (Tite-Live), fut calligraphié à Naples ou Avellino; la version préhiéronymienne des Évangiles, du <sup>v</sup>e siècle aussi (B.N. 17225), est probablement italienne d'origine. De même les manuscrits en semi-oniales B.N. 12214 et 13367 (Augustin : *De civitate Dei*, Traités et sermons), le B.N. 12190 (*id.* : *De consensu evangelistarum*) <sup>146</sup> et le manuscrit de la Regula Magistri (B.N., lat. 12205) auraient été ramenés par Grimon lors de son ambassade romaine <sup>147</sup>.

*Activités des scribes locaux* : Si nous passons aux productions du scriptorium, nous pouvons déduire des mains diverses qui ont collaboré à la composition de plusieurs manuscrits que les scribes étaient nombreux <sup>148</sup>. Quelle était leur origine ? Ce furent d'abord des moines de Luxeuil dont l'écriture des plus anciens manuscrits révèle la présence; il y eut ensuite des scribes insulaires. Corbie eut dès l'origine une colonie importante d'Anglo-Saxons <sup>149</sup>. Cette présence influente a même incité Lindsay à proposer comme chef de l'atelier du scriptorium vers 750 un Anglo-Saxon : elle se trahit par l'emploi courant des abréviations en usage dans les îles et de l'écriture insulaire <sup>150</sup>. Scribes insulaires et scribes continentaux collaboraient, et leur travail d'équipe aboutit parfois à une « mosaïque paléographique » comme pour le Leningrad Q I 15, où on a repéré six mains insulaires et deux continentales <sup>151</sup>. De plus, nous avons la chance de connaître quelques noms de scribes ou bibliothécaires <sup>152</sup> : c'est le scribe Ingreus qui a calligraphié le commentaire d'Ambroise sur Luc sur l'ordre de l'abbé Leutcharius (750-765) <sup>153</sup>.

Moins connu mais certain est le scribe Abellinus qui a transcrit le texte de Tite-Live <sup>154</sup>. Maudramne, sur le conseil du jeune moine Adalhard, averti de la volonté du roi de faire corriger les textes officiels <sup>155</sup>, a fait exécuter la Bible qui porte son nom. Enfin, le même Adalhard a donné son nom à l'écriture du manuscrit de l'histoire tripartite de Cassiodore qu'il fit transcrire par ses compagnons d'exil à Noirmoutier de 814 à 821 <sup>156</sup>; on lui doit également le florilège de Lettres de saint Grégoire <sup>157</sup>. Le caractère complexe et disparate de nos manuscrits, qui leur est commun avec ceux du haut moyen âge, s'explique et par la valeur et la relative rareté du parchemin qui exigeait d'utiliser tous les blancs (des textes divers ont été transcrits sur la même peau) <sup>158</sup> et par le travail communautaire du scriptorium : les écritures différentes d'un même manuscrit correspondent d'ordinaire à des mains différentes <sup>159</sup>; l'écriture est en pleine évolution à notre époque.

Cette activité intense ne s'est pas déroulée en un scriptorium clos. Nous avons constaté des échanges de manuscrits entre Corbie et Saint-

Riquier, Péronne, Saint-Martin de Tours, Fleury. Les scribes corbéens, après s'être dégagés de l'écriture de Luxeuil leur mère, ont fait rayonner leurs écritures sur les ateliers graphiques de la Gaule du Nord et de la Manche, comme l'atteste la liste de dix manuscrits survivants transcrits et enluminés sous l'influence de Corbie<sup>160</sup>.

*Conclusion.* — Comme la plupart des monastères gaulois, à l'époque mérovingienne, Corbie reste dans la pénombre : certains de ses abbés ne sont pour nous que des noms : Chrodogaire, Sébastien, Addo ; ce qu'on sait des autres tient en quelques lignes qu'il faut mettre souvent au conditionnel : le premier abbé, Théodefrid, devint évêque et fut poète ; le troisième, Érembert, aurait organisé la *laus perennis*, la première école, le premier hospice ; Grimon fut ambassadeur de Charles Martel, archevêque éphémère de Rouen ; Leutcharius, zélé pour l'Écriture Sainte et soucieux du développement de la bibliothèque ; MaurDRAMNE, célèbre par la Bible qui porte son nom. C'est avec Adalhard, à l'apogée de la période carolingienne, que l'abbaye débouche en pleine lumière, grâce au rôle politique de premier plan que lui et son cousin Wala jouèrent auprès de l'empereur<sup>161</sup>. Mais si, pour ne pas interrompre en plein vol notre vue aérienne de la calligraphie corbéenne, nous avons poussé jusqu'en 830 pour les manuscrits<sup>162</sup>, nous nous sommes arrêtés pour l'histoire à 780 : avec l'avènement d'Adalhard, les origines de Corbie sont closes et c'est la période glorieuse du monastère qui s'ouvre, s'épanouissant au rayonnement bienfaisant de Charles le Grand. C'est donc l'activité intense du scriptorium, le premier du pays au VIII<sup>e</sup> siècle, qui constitue l'originalité de Corbie : d'après les témoins survivants, la bibliothèque était bien fournie pour l'époque.

*Textes liturgiques* : trois Sacramentaires ; pour les textes d'Écriture Sainte, deux versions des Évangiles (dont une préhiéronymienne)<sup>163</sup>, l'évangile selon Matthieu, l'évangile selon Marc, plusieurs psautiers, enfin la bible de MaurDRAMNE. S'il est vrai que les écrivains antiques, même les historiens, sont peu représentés (Térence, Tite-Live, Josèphe, Cassiodore, Columelle), pour le droit canonique, nous trouvons la collection corbeiensis, remarquable pour l'époque, un autre recueil de canons et des passages choisis du code théodosien. La littérature monastique nous présente la Règle de saint Basile, la *Regula Magistri*, les Conférences de Cassien<sup>164</sup>. Mais ce sont les œuvres patristiques qui bénéficient d'une écrasante majorité. Commentaires d'Écriture Sainte : la Genèse avec l'*Hexaméron* de Basile et d'Ambroise, le Lévitique et le Cantique avec les *Homélie*s d'Origène, Job avec les *Moralia* de Grégoire (3 exemplaires), plus la glose du prêtre Philippe, Isaïe avec le commentaire de Jérôme (complet et résumé), Ézéchiël avec Jérôme encore, les Psaumes avec le commentaire de Cassiodore, Luc avec les commentaires d'Ambroise et de Bède et la Concordance des évangélistes d'Augustin. Si les Pères grecs sont peu représentés (Jean Chrysostome, Grégoire de Nazianze, Théodore de Mopsueste), un bel éventail de Pères latins nous est offert, de Cyprien et Optat à Isidore de Séville. Encore qu'il soit risqué de tirer une conclusion des manuscrits restants

puisqu'en nous n'avons pas la liste complète des volumes de Corbie pour cette époque (VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s.), Augustin, Grégoire et Isidore semblent avoir été les plus répandus. Sur ce point, Corbie est accordée, semble-t-il, aux préférences intellectuelles du haut moyen âge : Augustin fut le docteur incontesté de sa théologie, Grégoire le maître qui imprégna sa spiritualité, Isidore son professeur de culture générale avec son savoir encyclopédique.

### NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

La bibliographie corbéienne est complexe comme son histoire. On trouvera ici quelques notes rapides sur les Archives et son historiographie.

*Les Archives* ont subi des pertes nombreuses, d'une façon positive par les destructions des Normands et des guerres civiles, incendies successifs, soustractions frauduleuses (ainsi d'humanistes bibliophiles de la Renaissance), et d'une façon négative par suite de l'incurie des moines. Il semble bien qu'au moyen âge les pièces gisaient pêle-mêle dans des bahuts. C'est en 1421 seulement que, sur l'ordre de l'abbé Jean de Lyon, un inventaire fut dressé (l'actuel Paris, B.N. 24143), les documents classés en dix catégories ou « traités », subdivisés à leur tour en « sections ou chapitres » ; chaque « traité » a son titre ; chaque « chapitre » a son signe ; chaque pièce a son numéro d'ordre. L'ordre règne dans le « buffet ».

Les cartulaires conservés sont au nombre de seize. Le plus important et le plus ancien (X<sup>e</sup> s.) est celui de la Bibliothèque de Berlin, fonds Philipps, n° 79 (catalogue de ce fonds publié en 1893)<sup>165</sup> ; il nous fournit huit actes ou chartes intéressant notre époque : charte de l'évêque d'Amiens Bertold (fol. 93), actes du concile de Paris 846 (fol. 98), bulle de Benoît III (fol. 105), bulle de Nicolas I<sup>er</sup> (fol. 117 : la fin manque), diplôme de Clotaire III (fondation ; fol. 121), diplôme de Chilpéric II (fol. 124), diplôme de Thierry III (fol. 126). Il est seul à nous donner ces trois derniers documents et présente dans la plupart des cas les meilleures leçons. L'étude fondamentale pour l'élucidation des origines est L. Levillain, *Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie*, Picard, 1902. L'estimant un guide sûr, nous l'avons suivi de façon habituelle.

*Historiographie.* Il est regrettable que L. Levillain n'ait pu donner l'histoire de Corbie au haut moyen âge qu'il annonçait à la fin de l'étude citée ci-dessus : nous n'avons pas d'histoire critique de Corbie, mais seulement des monographies, d'ailleurs de haute probité scientifique sur des sujets limités : sur les offices du monastère de L. Dubar en 1951, sur l'architecture de P. Héliot en 1957, ou sur les Statuts d'Adalhard, de Levillain. Il faut donc recourir aux anciens chroniqueurs : Ant. De Caulaincourt, *Chronicon Corbeïense*, rédigé vers 1530 (inédate, B.N.ms. lat. 17757) ; P. de Bonnefons, *Antiqua Corbeia* (inédate aussi, B.N., mss. lat. 17142-18370, fol. 65-130) ; enfin le résumé de Dom Cocquelin, *Historiæ regalis abbatiæ*

*Corbeiensis compendium*, 1678, édité et annoté par J. Garnier dans *Mém. Soc. Antiquaires de Picardie*, t. VIII, 1846, pp. 385-507. Il y a enfin les travaux énormes de Dom Grenier qui forment une partie importante du fonds de Picardie à la Bibliothèque Nationale. Il avait été nommé historiographe de la province, mais sa mort prématurée en 1789 l'empêcha de rien publier. Son *Histoire de la ville et du comté de Corbie des origines à 1400* a été éditée en 1910 par Cl. Brunel pour la Société des Antiquaires de Picardie. Toutes ces compositions sont abondantes et prolixes, mais leur qualité est fort médiocre. « Les œuvres de Bonnefons et de dom Grenier, colossales entreprises, sont presque totalement à négliger », déclare sévèrement L. Levillain (*op. cit.*, p. XI). Nous en sommes donc réduits, pour la période des origines, aux brèves mentions de la *Vita Balthildis antiquior*, aux chartes et aux privilèges ecclésiastiques délestés des additions du x<sup>e</sup> siècle qu'a occasionnées leur réfection. C'est donc un terrain mouvant pour l'historien, qui explique l'absence ou les discussions de dates et l'emploi fréquent du conditionnel<sup>166</sup>.

## NOTES

1. La voie Amiens-Arras passait au nord à Forceville. La voie Amiens-Vermand (Veromandui) passait au sud à Estrées et Brie. Quant au tronçon de voie impériale : Soissons-Amiens, il passait à Mézières et Domart. Cf. A. GRENIER, *Archéologie gallo-romaine*, II<sup>e</sup> partie, t. I, *Les routes*, p. 450 (carte).

2. C'est Gérard de Corbie, le futur fondateur de la Grande-Sauve (Bordelais), qui nous l'apprend dans les *Miracula sancti Adahardi Prologus* (XI<sup>e</sup> s.) ; « Corbeia fluviolus vocabulum loco tribuit » (cf. MABILLON, *AA. SS. O. S. B.*, sæc. IV, p. I, p. 358, note 2). A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le nom n'était pas changé. C'est vers 1250 que la Corbie s'appela Ancre, lorsque Hugues de Chastellux, comte de Saint-Pol, fit hommage au roi pour sa seigneurie d'Ancre qui avait relevé jusque-là du comté de Corbie. En 1576 le village de Ville s'appelait encore Ville-sur-Corbie.

3. Il avait donné à l'abbaye Saint-Denis, pour le repos de son âme, le domaine de Taverny (canton de Montmorency, arrondissement de Pontoise) : « Illuster vir Guntaldus quondam villam suam nuncupatam Taberniacum sitam in pago Parisiaco pro animæ suæ remedio cum omni integritate sua ad ipsam basilicam sancti Dionysii delegasset vel firmasset » (confirmation par le roi Pépin en 754 ; cf. M. G. H. *Diplomata regum ex stirpe Karolinorum*, t. I, Berlin, 1934, p. II, n<sup>o</sup> 7).

4. « Tunc et beatus Audoinus episcopus exortus (641) enituit. Eo tempore defuncto Gundolando majorum domus inclito, Dagobertus rex Erchonaldo (sic) virum illustrem in majore domato statuit » [(*Liber historiæ Francorum*, ch. 42, in M. G. H. *ss. rer. merov.*, t. II, p. 144. Inexact : entre Guntlandus et Erchinoald, s'insère un autre maire du palais, Aega (639-641)].

5. L'année est incertaine : cf. L. LEVILLAIN, *Les origines de Saint-Denis*, dans *Bibl. Ec. Charles*, 1926, p. 68 : il l'a daté de 650-651 au plus tard ; plus haut (p. 53, note 2), il admet que Clovis II, né en 634, a pu se marier dès 646, l'âge de la majorité coïncidant chez les Francs avec la puberté (cf. le cas de Clotaire III devenu majeur en 664, à douze ans). Cependant M. Prou signale que la dynastie mérovingienne suivait d'ordinaire le droit des Francs Ripuaires fixant la majorité, l'ætas legitima, à quinze ans (cf. *La Gaule Mérovingienne*, L. H. May, p. 34).

6. D'après le chroniqueur du monastère, de Caulaincourt, c'est un moine de Corbie : « anonymus scriptor historiam sanctæ... Balthildis quam textus historiæ Corbeiensem monachum satis aperte demonstrat ». Pour B. Krusch, l'éditeur, ce serait un moine chapelain de Chelles, vers 680 ; plus tard, à l'époque carolingienne, un autre moine a remanié ce premier texte pour le rendre plus châtié et plus clair. En tout cas, il reconnaît le sérieux de ce premier biographe : « Vetustiorum (vitam) auctor gravis idem fere æqualis jussu conscripserat. » Préface à la *Vita Balthildis*, M. G. H. *ss. rer. merov.*, t. II, p. 478.

7. « Omnibus amabilis, diligens sacerdotis ut patres, monachos ut fratres, pauperes ut domesticos, peregrinos ut filios, quia et ipsa peregrina fuerat, amplexabatur... dirigebat

quoque per venerabilem abbatem Genesium ad cœnobîa virorum ac sacrarum virginum auri vel argenti non modica munera... » (*Ibid.*, 486.) Genès devint par la suite évêque de Lyon. Signalons parmi les bénéficiaires de sa munificence : Jumîèges, Curbion (Perche), Luxeuil, Jouarre, Faremoutiers, les monastères de Paris mais surtout Chelles, petite fondation de sainte Clotilde, entièrement reconstruite avec une vaste église dédiée à la Sainte-Croix ; sur sa demande, les moniales de Jouarre vinrent la peupler avec Bertille comme première abbesse (656 ou 659).

8. L'année exacte est inconnue : après 657 et avant 662 ; la date du 5 septembre 662 est d'origine médiévale : elle vient du scribe qui a transcrit au verso du diplôme de fondation la charte privilège de l'évêque Berthofrid ; le moine copiste s'imaginant que les deux documents étaient de même date. Le diplôme de fondation de Clotaire III non daté a été dénoncé comme inauthentique par B. Krusch pour quatre fautes de rédaction du style diplomatique (cf. *Præfatio Vitæ Balthildis*, *op. cit.*, p. 477). L. Levillain lui a répondu que les diplômes mérovingiens authentiques sont trop peu nombreux (37 seulement sur 90) pour qu'on puisse en déduire des règles fixes. Pour lui, il s'agit d'une copie écrite au x<sup>e</sup> siècle avec des expressions et formules de l'époque par quoi le scribe a remplacé les parties du texte primitif devenues illisibles. L'original, sans doute fort détérioré, aurait été vu encore en 1421 par l'auteur d'un inventaire des Archives.

9. « Monasterium cujus vocabulum est Corbeia in pago Ambianensi suo opere fundatenustruxit... villis et prædiis omnibusque sumptuum necessitatibus fundavit et ornavit. » *Vita Balthildis* (p. 490-491).

10. Fouilloy, Aubigny (canton de Corbie), Gentelles (canton de Sains), Monchy-aux-Bois (canton de Beaumetz-les-Loges), Wailly (canton d'Arras), Beaurain-en-Artois (canton d'Avres).

11. Cf. le texte dans L. LEVILLAIN, *op. cit.*, p. 214-217 : pièce justificative n° 1. Contre B. Krusch, il estime qu'on n'a pas le droit d'imputer au scribe du x<sup>e</sup> siècle ces biens énumérés dans l'acte de fondation : ils sont déjà cités, en effet, dans le diplôme de confirmation de Pépin le Bref (752-768) (cf. L. LEVILLAIN, *op. cit.*, 199) et signalés dans les *Statuta Adalhardi* (822). Signalons cependant qu'un archiviste picard a contesté certaines localisations de Levillain : Corbie, a-t-il établi, n'a jamais eu de possessions en Normandie... sauf une seule : Dampierre-sur-Arques, aujourd'hui Dampierre-Saint-Nicolas (canton d'Envermeu, arrondissement de Dieppe). Cf. Y. ESTIENNE, dans *Bibl. Ec. Chartes*, 1942, pp. 52-60.

12. L. DUPRAZ, *Contribution à l'histoire du « Regnum Francorum » de 656 à 680*, Imprim. Saint-Paul, Fribourg (Suisse), 1948, p. 83.

13. Cf. T. MAC LAUGHLIN, *Le très ancien droit monastique en Occident...*, Ligugé-Paris, 1935, pp. 30-33.

14. « Balthildis per seniores basilicas sanctorum domini Dionysii et domini Germani vel domni Medardi et sancti Petri vel domni Aniani seu et Martini... ad pontifices seu abbates suadendo pro zelo Dei præcepit ut sub sancto regulari ordine fratres infra ipsa loca consistentes vivere deberent. Et ut hoc libenter adquiescerent privilegium eis firmare jussit et etiam emunitates concessit ut melius eis delectaret pro rege et pace summi regis Christi clementiam exorare. » (*Vita S. Balthildis*, *op. cit.*, ch. 9, p. 493.)

15. « ... monachi missi discussores aut iter agentes in quibuslibet locis, in partibus Proventiæ vel per reliqua loca seu portaria ubicumque consuetudo telloneo, portatico, rodatico ceterasque redistributiones (*sic*) quas fiscus noster discursoribus seu iter agentibus exigere consuevit, habeant hoc monachi de... Corbeia consistentes tam præsentem quam futurum inibi advenientes in omnibus indultum simulque concessum... ut neque vos neque juniores aut successores vestri, nullo unquam tempore de eo quod superius continetur ad monachos aut missos aut discussores ipsius monasterii exigere vel requirere non præsumatis. » (*Bibl. Berlin*, ms. 79, fonds Philipps, fol. 121 a. LEVILLAIN, *op. cit.*, p. 219.)

16. Il n'y trouve rien de suspect, tandis que B. Krusch le tient aussi pour un faux ; Clotaire III n'ayant que neuf ans en 661, la reine régente souscrit le diplôme elle seule, tandis que le diplôme de fondation et la charte de l'évêque Berthofrid sont souscrits par le jeune roi et la reine mère, faisait remarquer Mabillon ; mais il est fort possible que ce passage ait été remanié d'après la *Vita Balthildis* ; notre diplôme actuel est vraisemblablement une copie du x<sup>e</sup> siècle de l'original, alors détérioré ou détruit lors des dévastations des Normands (vers 880) ou des Hongrois (938).

La date a été contestée sans raison sérieuse : la cinquième année du règne court du 10 octobre-16 novembre 661 au 9 octobre-15 novembre 662. Levillain a rectifié la localisation de Stirpigny où fut rédigé l'acte : Mabillon l'identifiait avec Étrepagny-en-Vexin ; il s'agit d'Éterpigny (canton de Péronne).

17. Écoutons un spécialiste du droit médiéval : « L'exemption de tonlieu équivalait à donner au bénéficiaire un véritable privilège commercial par rapport aux autres marchands

de l'époque. Elle en faisait un grand trafiquant privilégié contre lequel la lutte devenait de plus en plus difficile. Par suite de cet avantage, ces exemptions de tonlieux excitèrent les grandes abbayes immunistes à se livrer au commerce. Elles finirent par se trouver des centres importants de production, de consommation et d'échange, presque indépendants de la souveraineté du roi. Dès l'époque mérovingienne, les couvents immunistes tiennent à posséder des ports. Ils se firent céder par les rois des villas riveraines sur un fleuve destinées au chargement, débarquement et vente des marchandises. » (M. KROELL, *L'Immunité franque*, Paris, 1910, p. 126.)

18. La *Vita Balthildis* est d'une étonnante précision juridique, remarque L. DUPRAZ (*op. cit.*, p. 83, note 2). La reine « concessit emunitates » : l'immunité est affaire d'État ; « jussit eis firmare privilegium » : le privilège est du ressort de l'Église ; il est impossible d'attribuer cette distinction à un scribe du x<sup>e</sup> siècle, car l'immunité est mérovingienne ; au x<sup>e</sup> et déjà au ix<sup>e</sup> siècle, c'est le « mundiburdium », la « tuitio » qui définit la faveur royale vis-à-vis d'un monastère.

19. « ... nec ego nec ullus sibi pontifex aut aliquis ex ordine clericorum Ambianensis ecclesie suis usibus usurpare aut minorare aut ad civitatem aliquas species deferre præsumat sed ut omni libertate vel emunitate sæpeditum monasterium vel monachi ibidem consistentes possideant... et cum abbas fuerit a sæculo evocatus, quem unanimiter congregatio ipsius monasterii ex semetipsis bonum ac dignum elegerit, data auctoritate a præfato principe vel ejus successoribus a nobis vel successoribus nostris absque ullo commodo secundum sanctos canones ordinetur. »

20. « Sub die octavo idus Septembris anno VII regnante Chlotario rege. » Clotaire III a commencé de régner entre le 10 octobre et le 16 novembre 657. Le lieu : Captonnaco, reste inidentifié.

21. *Parisiensis theologi assertio inquisitionis in chartam immunitatis quam beatus Germanus Parisiorum episcopus suburbano monasterio dedisse fertur*, Parisii, 1658. Il enveloppe dans la même réprobation les privilèges de Saint-Germain, de Saint-Denis, de Saint-Maur-des-Fossés et de Corbie.

22. *Annales Ecclesiastici Francorum*, t. III, p. 539 sq. ; t. V, p. 285-290.

23. La charte originale détériorée, transcrite au verso du diplôme royal de Clotaire III, avait été encore présentée au pape Benoît III en 855 ; elle fut réécrite au x<sup>e</sup> siècle entre 932 et 993 (LEVILLAIN, *op. cit.* p. 185, note 3) : le scribe utilisa, pour suppléer les lacunes de l'original et mettre à jour le document, le formulaire de Marculfe (vii<sup>e</sup> s.) et les bulles pontificales ci-dessus mentionnées. De cette charte réécrite il nous reste sept copies anciennes appartenant à trois familles différentes. Sur cette réfection et les controverses soulevées par ce document, voir L. LEVILLAIN, *op. cit.*, p. 143-167 et 183 et, p. 227-229, l'essai de restitution de la charte primitive de Bertofrid.

24. Demandée par l'abbé Trasulfus et présentée au Pape par Odon, ancien abbé de Corbie, évêque de Beauvais.

25. Six seulement avaient souscrit la charte primitive : Bertofrid d'Amiens, Genès de Lyon, Ouen de Rouen, Omer de Térouanne, Faron de Meaux et Autbert de Cambrai (Chrodoberth de Paris est douteux, car il était peut-être déjà mort en 663). (Levillain). Les rédactions postérieures ont grossi leur nombre : la première liste contient seize noms ; la plus longue publiée après Pertz par LEVILLAIN (*op. cit.*, p. 217, note 1) présente 23 noms : on y a introduit le métropolitain Nivard de Reims, ce qui est un anachronisme manifeste. On ignore à quelle occasion eut lieu cette réunion épiscopale qui sanctionna la délivrance du privilège. On a avancé sans preuve la dédicace de l'église : conjecture improbable puisque la date traditionnelle est le 28 juillet pour la basilique Saint-Pierre et Saint-Paul et que la réunion eut lieu au début de septembre. (Cf. Dom MARTÈNE, *Thesaurus Anecd.*, III, 1571.)

26. « Si aliquis calliditate aut cupiditate preventus fuerit episcopus ab abbate predicti monasterii secundum canonicam institutionem emendetur. »

27. « ... Nec ad præfatum monasterium accedere nec in agris ipsius convivia ego vel pontifices successores nostri vel archidiaconus ac quilibet ordinator Ecclesie Ambianensis præparari præsumat nisi ab abbate... spontanea voluntate fuerit rogatus. » Le droit de gîte est très rarement exercé au vii<sup>e</sup> siècle (un seul exemple connu) ; au ix<sup>e</sup>, c'est une démarche courante : on comprend que le moine scribe ait glissé cette interdiction pour soulager son monastère des lourdes charges qu'il entraînait.

28. Les bulles pontificales étaient plus nettes : « semper habeant potestatem eligendi de seipsis ». Benoît III avait même envoyé à Louis II, roi de Lotharingie, un mémoire en faveur de la *potestas eligendi* à accorder à Corbie. Mais, remarque Levillain, si ce droit avait été fondé sur une longue tradition, il n'aurait pas été nécessaire d'y insister autant (*op. cit.*, p. 180).

29. « Et si aliquis de ipsis monachis contumax fuerit ab abbate predicti monasterii secundum canonicam institutionem emendetur. »

30. Le roi Clotaire III atteignait sa majorité à ce moment (664) : quant à Balthilde, on sait comment, irritée du meurtre de Sigobrand, évêque de Paris, son conseiller, elle fut contrainte par les grands, inquiets de son ressentiment, de précipiter sa retraite en sa fondation de Chelles (fin 665 ?) où elle vécut la vie humble et pieuse d'une moniale jusqu'à sa mort (680) ; elle décéda « III Kal. Februarii », donc le 30 janvier. Il est regrettable que le martyrologe romain, perpétuant une erreur d'Usuard, l'ait inscrite au 26 janvier, date à laquelle elle est encore fêtée dans les diocèses de Meaux, Paris et Orléans. Sa fête est attestée à Corbie par les statuts d'Adalhard (822), qui la rangent parmi les grandes solennités (c. 2). En 833 ses reliques furent élevées de terre et transférées dans une chasse par l'abbesse de Chelles, Hegilwich, mère de l'impératrice Judith.

31. Date incertaine : 667 (Caulaincourt), 670 (*Gallia Christiana*), 673 (Levillain), 676 (De Bonnefons) ; son siège aussi est incertain : les chroniqueurs de Corbie l'ont mis à Cambrai ou Arras ; L. Duchesne dit à ce propos : « Ni Cambrai ni Amiens ne l'ont sur leur liste, mais Cambrai est à exclure car sa liste est sûre, celle d'Amiens n'est pas sûre. » *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, III, p. 128, note 3. Il faut probablement avec Denis de Sainte-Marthe, le placer en Amiens : par là s'explique qu'il ait institué son successeur à Corbie et ne figure pas sur la liste incomplète. Il vivait encore en 680, lors de la rédaction de la vie primitive de sainte Balthilde, et serait mort peu après : son obit est fixé au 8 octobre ; cependant DU SAUSSAYE, dans son *Martyrologium gallicanum*, et à sa suite les Bollandistes et les RR. PP. Bénédictins de Paris (t. I, p. 571) l'ont placé au 26 janvier. Trithème avait noté sa qualité d'écrivain ; de fait il est l'auteur d'au moins un poème abécédaire consigné dans le « Sangallensis » n° 2 (VIII<sup>e</sup>) et le « Leidensis » (IX<sup>e</sup>). Ce poème de 25 strophes, où, à la seconde, il révèle son nom : « Aspice Deus de supernis sedibus/ quos Theodofridus conedit versuculos/ de sex ætatis et mundi principio/ a protoplausto usque in novissimo », est un aperçu de l'histoire universelle, d'Adam au Jugement dernier, écrit en vers rythmiques imitant le sénaire lambique des poètes anciens. Notre poète se serait inspiré, d'après son éditeur, d'ISIDORE, *Etymologiæ*, V, 38, mais surtout de saint AUGUSTIN, *De Civitate Dei* ; il a été édité par K. STRECKNER, dans *M. G. H. Poet. lat.*, IV, Berlin, 1914-1923, sous le n° XL. Il est fort possible que le poème LXXXII du même recueil, qui est une paraphrase des ch. 44 à 49 de l'Écclésiastique, conservé par le Paris, B.N. 17655 (fol. 97-99), soit aussi de Theodofridus, car il présente avec le XL des ressemblances étonnantes de langue, de style et de versification. Notre abbé poète eut des imitateurs, tel le « pusillus Siefredus » auteur du poème LXXXI (allégorisation du Cantique des Cantiques). Voir Dag NORBERG, *La Poésie latine rythmique du haut Moyen Age*, Stockholm, 1954, *Stud. Holmënsia*, II, p. 41-53.

32. Ces cultures : froment, seigle, orge, avoine, vignobles même, aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, atténuèrent l'humidité du climat.

33. Cf. la *Vita Adalgisi*, AA. SS. Junii, t. I, p. 222 (2 juin) et la *Vita Gobbani*, *ibid.*, t. V, p. 19-22 (20 juin). Adalgise, frère de Foillan et d'Ultan, prêcha successivement dans les régions d'Arras, Laon et en Thierache, où il mourut le 2 juin 670 ; son souvenir se maintient à Saint-Algis, au canton de Vervins (Aisne). Gobain, disciple de Fursy comme le précédent, se rendit aux alentours de Laon où il mena la vie d'un solitaire (Mont-l'Érmitage) ; il y fut bientôt massacré par des Barbares. On serait tenté de voir dans ces Barbares les révoltés austrasiens du Rémois et du Laonnais qui essayèrent d'arracher leur pays à l'emprise de la Neustrie vers la mort de Sigebert III, mais ces troubles advenus vers 655-660 paraissent antérieurs à l'arrivée de ces moines en Gaule. De plus cette visite même n'est pas assurée : la *Vita Adalgisi* du XI<sup>e</sup> siècle n'a pas de valeur historique et la période gauloise de la vie de saint Gobain paraît suspecte à Dom GOUGAUD, *Les Saints irlandais hors d'Irlande*, Bibl. R. H. E., Louvain, 1936, p. 112.

34. Comme Saint-Riquier, Saint-Bertin, Saint-Waast ; elles durèrent jusqu'à la Révolution.

35. La date en est inconnue : avant 850, car Paschase Radbert y fut enterré.

36. « Une nef, un transept, un chœur très long ; c'est le plus ancien spécimen connu de la famille des églises carolingiennes à chœur allongé, à la croisée du transept vigoureuusement affirmée, à tour clocher central. » Cf. P. HELIOT, *L'Abbaye de Corbie, ses églises, ses bâtiments*, Bibl. R. H. E., Louvain, 1957, p. 19-41. Le patronage de saint Paul, pour la première, disparut dès 850.

37. A Baizieux était une villa royale servant de pavillon de chasse (10 km au nord de Corbie).

38. Vers 687 d'après le *Gallia Christiana*, t. X, col. 1265.

39. C'est l'avis de LÉVY-BRUHL, « per nostram voluntatem et præceptionem », in *Les Élections abbatiales*, Paris, 1910, p. 97, et de Ter. MAC LAUGHLIN, *Le très ancien Droit monastique en Occident...* Ligugé, Paris, 1935, p. 210.

40. Texte dans le Cartulaire de Berlin, fonds Philipps, n° 79, fol. 126, reproduit par

LEVILLAIN, *op. cit.*, p. 232-234. B. Krusch le rejette comme les précédents : c'est pour lui un faux. Levillain le réfute comme précédemment : on ne peut pas arguer de l'absence de tel mot, de telle tournure, d'un acte quand on a de bonnes raisons de le croire authentique, pour déclarer que les expressions de remplacement sont inacceptables (LEVILLAIN, *op. cit.* p. 59-68). Il n'est pas daté : on ne peut donc préciser quand l'abbatiai d'Érembert commença.

41. Il faut le distinguer d'Érembert évêque de Senlis, qui vécut au VIII<sup>e</sup> siècle et assista aux conciles de Gentilly (près Paris) en 767 et de Rome en 769. Un autre Érembert, moine de Fontenelle, fut promu par Clotaire III évêque d'un siège inconnu.

42. « Vir antiquæ probitatis, monasticæ disciplinæ fervens æmulator, scientiarum et sanctitatis cultor eximius. »

43. « Quia major congregatio monachorum, ad instar majorum monasteriorum illius temporis Agaunensium, Luxoviensium, B. Medardi Suessionum, instituti sunt fratres boni testimonii qui sollicitudinem gerebant super decanias suas quæ procul dubio de perenni laude accipienda sunt... in qualibet hora in altera ecclesiarum laus jugiter Deo agebatur, in qualibet ecclesia monachi morabantur. » (DE BONNEFONS, *Antiqua Corbeia*, p. 77.)

44. Balthilde avait fortement aidé au recrutement de Corbie en lui envoyant des prisonniers rachetés par elle, spécialement ses compatriotes : « Ipsa dato pretio captivos plurimos redimere precepit et liberos relaxavit et alios ex ipsis in monasteria intromisit et precipue de gente sua viros et puellas quam plures enutritas suas quantas eas attrahere potuit eas per sancta cœnobîa commendavit ut pro ea orarent iis precepit. » (*Vita Balthildis*, ch. 9, *op. cit.*, p. 494). De ce recrutement donc Chelles bénéficia autant et plus que Corbie ; Hilda, la sainte abbesse de Whitby, au témoignage de BÈDE (*Historia ecclesiastica Anglicæ nationis*, ch. XXIII, éd. anglaise Dom KNOWLES, Londres, Dent et Sons, p. 201), avait eu, au temps de sa jeunesse, le désir de se faire moniale à Chelles, mais c'était encore le petit Chelles non reconstruit par Balthilde. On retrouve la monachisation des captifs à Jumièges avec l'abbé Filibert.

45. Attestée par les archives ; il y avait trois ou quatre chapelles en plus des trois églises.

46. Cette attribution à laquelle ont cru MABILLON (*A. A. O. S. B.*, t. I, p. 565) et encore l'éditeur moderne GARNIER (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VIII, 1846, p. 507-523) est fautive. Il s'agit d'une adaptation locale des coutumes clunisiennes, rédigée vers 1120-1130 à la suite du chapitre régional des Bénédictins noirs tenu à Saint-Médard de Soissons. Déjà DE BONNEFONS avait dénoncé l'erreur (*op. cit.*, p. 117). Il reste que probablement Érembert a composé des statuts aujourd'hui disparus.

47. 703 peut-être. Cf. Cartulaire de Berlin, fol. 124.

48. « Sacræ Scripturæ eruditione non vulgari ornatus » (CAULAINCOURT, *op. cit.*, p. 69.)

49. Cf. le texte dans LEVILLAIN, *op. cit.*, p. 235-237 et observations, p. 68-72. Dans le seul cartulaire ancien qui nous donne ce texte, « Sebastianus abbas » est écrit sur grattage ; il est donc possible qu'à cette date (716) Sébastien fût déjà mort et Grimon (auquel l'attribue CAULAINCOURT, *op. cit.*, fol. 6) en charge. En tout cas, l'authenticité du document n'a jamais été contestée.

50. 10 000 livres d'huile	30 muids de garum	30 livres de poivre
150 livres de cumin	2 livres de girofle	1 livre de cannelle
2 livres de nard	50 livres de dattes	30 livres de costus (vin cuit)
100 livres de figues	100 livres d'amandes	10 livres de pistaches
100 livres d'olives	150 livres de pois chiches	100 livres d'hydrium (aromate)
20 livres de riz	10 livres de piment doré	10 peaux de seoda (peaux huilées)
10 peaux de Cor- doue	50 mains de papyrus	

Ici divergence entre les historiens : les uns, Bresslau, Wattenbach, suivis par Giry, Levillain et Dobiache, traduisent : « carta tomî L papyrus », d'autres, ainsi Sickel, Delisle et L. W. Jones, traduisent « le parchemin » en se fondant sur le remplacement du papyrus par le parchemin dans la chancellerie royale dès la mort de Clotaire III (673) ; les premiers font observer qu'au témoignage de Grégoire de Tours le papyrus, l'huile et les épices étaient les principales denrées débarquées dans le port provençal (il faut ajouter que le papyrus servait aussi à la fabrication des chandelles, pour la mèche). De plus le commerce avec les pays de Méditerranée orientale (Égypte et Syrie), comme l'a fait remarquer PIRENNE in *Le Commerce du papyrus dans la Gaule mérovingienne, Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris, 1928, p. 178-191, persista quelques décennies après l'occupation musulmane : c'est après 750 que la circulation des bateaux grecs disparut en Méditerranée. « Papyrus » semble donc plus probable.

51. A chacun des dix relais qui jalonnaient l'itinéraire Fos-Corbie, les envoyés trouvaient dix chevaux de selle, dix pains blancs. Ils touchaient, en outre, un muid de vin, deux

muids de bière, dix livres de lard, vingt pesées de viande, douze livres de fromage, vingt livres de pois, un chevreau, cinq poulets, dix œufs, deux livres d'huile, une livre de garum, une once de poivre, deux onces de cumin, du sel, du vinaigre, de l'huile et du bois en quantité suffisante (cf. LEVILLAIN, *op. cit.*, p. 198). Avec ces provisions, ils pouvaient se faire préparer des repas substantiels. Il faut rapprocher de ce document un texte qui figure en appendice aux Statuts d'Adalhard (822) et qui donne une longue liste d'épices et de produits exotiques que les moines de Corbie pouvaient se procurer à Cambrai pour l'approvisionnement de leur cuisine, de leur pharmacie et de leur scriptorium. H. PIRENNE (*loc. cit.*, p. 186) et Vercauteren estiment que cette liste remonte à l'époque mérovingienne, tant à cause de la variété et de la quantité des marchandises énumérées que de la présence du papyrus qui rendent improbable l'époque carolingienne pour ce document. Afin de ne pas allonger, nous renvoyons pour cette liste à VERCAUTEREN, *Études sur les civitates de la Belgique seconde*, p. 210-212, qui l'a empruntée à B. GUÉRARD, *Le Polyptyque de l'abbé Irminon*, II, 336. Les marchands convoyaient aux ports méditerranéens des troupes d'esclaves achetés en Germanie et Bohême et chargeaient en retour des produits d'Orient.

52. « Vir acri ingenio et singulari doctrina insignitus » (CAULAINCOURT, *op. cit.*).

53. Corbie, semble-t-il, à l'inverse de Jumièges, n'a pas souffert du changement de dynastie ; ses abbés au VII<sup>e</sup> siècle se tiennent en dehors de la politique. Peut-être Charles était-il passé à Corbie après sa victoire de Vinchy (9 km au sud de Cambrai) sur les Neustriens (28 mars 717).

54. Liutprand avait mis le siège devant Rome, exigeant que Grégoire III lui livrât Thrasamond, duc révolté de Spolète, qui s'était réfugié à Rome.

55. Charles étant retenu en Saxe par une expédition, c'était Liutprand qui avait contraint en 738 les Arabes à repasser le Rhône ; en 739, Charles revenu mettait à la raison les partisans du duc de Provence Mauront.

56. Date donnée par les *Annales Mettenses*.

57. Nous ignorons sur quelle source s'est fondé Dom GRENIER pour affirmer le succès de l'ambassade (*op. cit.*, p. 37), car les lettres de Grégoire auxquelles il renvoie (P. L., t. XCVIII, col. 64) ne font aucune allusion à cette démarche. Peut-être avait-il en vue la levée du siège de Rome par Liutprand qui... occupa en compensation les places fortes d'Ameria, Bomarzo et Orte. Certain chroniqueur de Corbie fait état de deux ambassades de Grimon à Grégoire III, mais une seule est connue.

58. « Fuit autem monachus in Corbeia vir vitæ continentissimus, adprime eruditus quem Karolus Dux in summa veneratione habuit et peccata sua ei confitebatur » (LABBE, *Bibliotheca nova*, t. II, p. 632 et 733) ; la date est donnée par les *Annales Francorum* à l'année 726 in A. DUCHESNE, t. II, p. 77. « Martinus mortuus est » : cette mention révèle sa célébrité.

59. A Saint-Priest-sous-Aixe (canton d'Ambazac, arrondissement de Limoges). Son chef, qui avait séjourné aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles chez les Frères Prêcheurs de Limoges, était fréquemment exposé à la vénération du peuple, surtout le jour de sa fête : les podagres venaient spécialement l'invoquer (26 novembre). En cette paroisse, une chapelle lui était dédiée au grand cimetière (Saint-Martin de Laurelie ou des Arades), depuis 1466 (cf. *Pouillé de l'ancien diocèse de Limoges*, édit. Lecler, Limoges, 1903, p. 198). Renseignement gracieusement communiqué par M. le conservateur des Archives de la Haute-Vienne. Cf. MABILLON, *AA. O. S. B.*, t. II, p. 70, et RR. PP. Bénédictins de Paris, *Vies des saints et bienheureux...*, t. XI, p. 88r.

60. C'est l'avis de M<sup>sr</sup> LESNE (*op. cit.*, t. II, p. I, p. 38, note 1). Cf. aussi le *Gallia Christiana*, t. XI, 18-19. En tout cas, son nom est absent du nécrologe de Corbie : « Vir magnæ nobilitatis et probitatis existit ; populum sibi creditum tam bonorum operum exemplis quam prædicationibus optime gubernavit. » L'intrus était le vassal de Charles Martel qui avait occupé le siège depuis la mort de Ratbert (734).

61. Texte non daté parvenu en deux copies de la fin du XII<sup>e</sup>. LEVILLAIN (*op. cit.*, p. 237-240) le date du début du règne : 751 ou 752 plutôt que de 768 (Sickel).

62. On en parlera en détail plus loin.

63. Cf. texte dans LEVILLAIN, *op. cit.*, p. 240-242.

64. « Obiit Maurdrannus abbas qui Thanedas nobis dedit. Videte ne memoria ejus obliviscatur. Præpositus inde fratribus pastum facere debet » (*Necrologium Corbeïense*, de Névelon, scribe du XII<sup>e</sup> s.). Thennes, à trois lieues au sud de Corbie sur la Luce (affluent de l'Avre), devint une celle dont le prévôt devait servir une pitance à la communauté au jour anniversaire de Maurdranne (20 mai). L'année de la donation est inconnue.

65. « Vir eloquentissimus, ad negotia Ecclesiæ pertractanda valde idoneus et sollicitus. » (COCQUELIN, *op. cit.* p. 408.)

66. Une tradition erronée veut qu'il ait donné son nom à la forteresse où il aurait été interné : Montdidier ; mais ce château fort ne fut construit qu'au XII<sup>e</sup> siècle par un vassal de

Corbie : Enguerrand ; c'est lui qui a donné naissance à la ville nouvelle au nom nouveau, réunie à la Couronne en 1196 (la ville ancienne s'appelait la Tournelle, mais ne remontait pas au VIII<sup>e</sup> s.).

67. Une Ansa est mentionnée comme recluse dans le Nécrologe de Névelon. Une autre tradition rapporte qu'Ansa fut autorisée à rentrer en Italie ; elle aurait été ensevelie à Brescia, où un tombeau de marbre blanc incrusté d'or rappelait son souvenir : « sepulcrum domnæ Ansæ reginæ » (cf. KLEINCLAU, *Charlemagne*, Hachette, 1934, p. 26, note 3, et, pour l'inscription funéraire, E. DUMMLER, *Poeta latini ævi carolini*, Hanovre, t. I, p. 45-46, 1880).

68. C'est là qu'il connut Angilbert, futur abbé de Saint-Riquier, et Paul Diacre. Quant à Alcuin, il entretint avec lui des relations surtout épistolaires, car il était depuis quelques années à Corbie quand le savant anglo-saxon arriva au Palais en 780.

69. La date de la répudiation de cette princesse (appelée parfois Désirée, bien que ce nom ne soit pas assuré), que Charles avait épousée à Mayence, à Noël 770, a donné lieu à des divergences : F. Lot la situe à l'été 771, avant la mort de Carloman (4 décembre 771) ; Hartman et Hinzl, suivis par Calmette, la mettent en décembre 771. En tout cas, le roi épousa, le 25 décembre 771, une toute jeune fille de treize ans, Hildegarde, de la maison ducale allemande, qui avait conquis son cœur. Cette répudiation manifesta la rupture politique avec la dynastie lombarde, alliée des princes francs depuis quarante ans.

70. Sur Adalhard, voir la *Vita Adalhardi* par Paschase RADBERT in *M. G. H. ss. rer. carol.*, t. II, p. 524-526, ou *A. A. SS. O. S. B.*, t. II, l. XXIV, p. 244. Villæ à Beeringen Montenaeken Gompell (sous Moll) et leurs dépendances, peut-être même Huysse, Berthem et quelques autres.

71. Certains ont voulu y voir une intervention du roi. Il est plus vraisemblable d'y voir l'épreuve de la vertu d'humilité, capitale dans la vie du moine. Carloman, l'oncle de Charles, n'avait-il pas été chargé au Mont-Cassin de garder les moutons, et Ratchis, ancien roi lombard, n'y reçut-il pas le vignoble de l'abbaye à cultiver ?

71 bis. A contre-cœur : « amarus erat animus ejus quia ad patriæ fines invitatus rediret » (*Vita*).

72. Gerberge était femme de Carloman (mort le 4 décembre 771). Wittisheim ? (canton de Marckolsheim, arrondissement de Sélestat), Duerningen ? (canton de Truchtersheim, arrondissement de Strasbourg), Flönheim (cercle d'Alzey, Wormsgau) probablement, car les noms ont été défigurés par le copiste, sans doute le rédacteur de l'inventaire de 1421. Donc, la quatrième année de Charles le Chauve (entre le 10 septembre 843 et avril 844), ces domaines sont donnés à Hirmingarde, belle-sœur du roi, femme de l'empereur Lothaire, par Paschase Radbert, qui reçoit en échange Wailly et ses dépendances au diocèse de Soissons : « Karolus rex dedit sancto Radberto abbati Waillacum cum suis adjacentiis et ut eadem libertate qua cetera possideremus confirmavit. Abbas vero dedit quod in pago Alcamnise (Alsacensis) dono reginæ Gerberge possedimus : scilicet Wistoniam (Wittisheim ?) et Deoringas (Duerningen ?) et in pago Normalensi (Vormacensis ?) in loco qui dicitur Fluehen (Flönheim ?). Actum Compendio (Compiègne) regni ejus quarto anno. » Édit. (fautive) de Ch. DUVIVIER, *Actes et Documents anciens concernant l'ancienne Belgique*, Bruxelles, 1898, p. 132. Ces localisations de Duvivier sont admises par LEVILLAIN, *op. cit.*, p. 124-125.

73. Bien que la législation carolingienne ait rendu obligatoire l'institution d'un avoué qui est désormais l'agent public du monastère assurant la liaison entre l'abbaye immuniste et le pouvoir royal, il n'est pas certain, assure LAUGHLIN (*op. cit.*, p. 58), qu'Agissericus et Aldradus aient comparu à Sélestat en qualité d'avoués, qualité formellement reconnue pour Otbert. On se rappelle qu'Honaü avait été fondé cinquante ans plus tôt par Pirmin, l'apôtre de l'Alémanie.

74. Cette affaire, qu'ignorent les archives et les chroniqueurs de Corbie, a été révélée par Mabillon, qui a publié le procès-verbal de la sentence dans *A. A. O. S. B.*, t. II, p. 652 (pièce justificative 18), édit. 1739. Une version différente du même document a été donnée par L. Levillain, d'après une copie inédite des Bénédictins (cf. *op. cit.*, pièce justificative 19). Quant à la recension très développée donnée par Grandidier, il faut la négliger, étant donnée la réputation méritée de faussaire du personnage (cf. Archives épiscopales de Saverne).

75. C'était une ordalie, jugement de Dieu, coutume anglo-saxonne que l'Église, ne pouvant déraciner, toléra un certain temps : les inculpés devaient se tenir debout, les bras étendus contre une croix, durant un temps déterminé, totalement immobiles. Le premier qui laissait tomber ses bras était censé coupable. Ce jugement par la croix était un substitut du duel judiciaire quand les parties en litige n'y étaient pas autorisées, étant faibles ou lâches.

Le 28 juillet de cette année 775, le tribunal du roi siègeait en sa villa de Düren (Rhénanie) prescrivait de résoudre par ce jugement de la croix le différend qui opposait Herchenrad, évêque de Paris, à Fulrad, abbé de Saint-Denis, qui se disputaient le monastère de Plaisir. Fulrad l'emporta. Cf. HÉFÉLÉ-LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, Letouzey, t. III, p. 975-976.

76. Il manque toujours un ouvrage de synthèse ; il serait possible de l'écrire, vu les

études minutieuses parues depuis un siècle. Il faut avouer, cependant, que nous n'avons pas pour les manuscrits de Paris et d'Amiens, d'étude systématique comparable à celle des manuscrits de Leningrad : L. DELISLE, *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie*, in *Bibl. Ec. Chartes*, 1860, t. I, p. 393-439, 498-515 ; *id.*, *Mém. de l'Acad. Inscriptions et Belles-Lettres*, 1861, t. XXIV, p. 266-342 ; *id.*, *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, 1874, t. II p. 104-141, 427-440. A. COYENCOUE, *Introduction au catalogue de la Bibliothèque Municipale d'Amiens*, in *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XIX, 1893, p. I-LIII (V-VI, IX-X) ; notations denses et précises dans E. LESNE, *Livres, scriptoria et bibliothèques* (t. IV de *La Propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne*), Lille, 1938, p. 217-227, 615-622. Pour l'enluminure voir plus loin.

77. La collection fut remise au Ministre de l'Intérieur en 1803 ; la Bibliothèque Nationale choisit alors 75 manuscrits d'Amiens, qui lui furent envoyés au mois d'août et qu'elle classa dans un fonds spécial dit de Corbie, les autres manuscrits corbéens restant incorporés au fonds de Saint-Germain-des-Prés. Comme la bibliothèque d'Amiens ne possède plus 325 manuscrits de Corbie, il faut conclure qu'un certain nombre ont disparu. Cf. J. GARNIER, *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits d'Amiens*, Amiens, 1843, pp. XXII et suiv.

78. Ils ont été étudiés d'une manière exhaustive par Olga DOBIACHE-ROZ DESTVENSKAIA, *Histoire de l'atelier graphique de Corbie de 651 à 830, reflétée dans les Corbeiensis Leninopolitanae*, Acad. Sciences, Leningrad, ser. II, fol. 3, 1934. On trouvera des reproductions photographiques dans Dom A. STAERK, *Les Manuscrits latins du V<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> conservés à la Bibliothèque Impériale de Saint-Petersbourg*. C'est dom Pitra qui, dans son voyage incognito en Russie (1859), comparant le catalogue rédigé par dom Poirier, gardien de la Bibliothèque de St-Germain-des-Prés, avec les inventaires de la Bibliothèque impériale, découvrit que la plupart des mss. manquants du premier se retrouvaient sur les seconds, cf. A. BATTANDIER, *Le Cardinal J.-B. Pitra...*, Sauvêtre, 1893, pp. 354-357, 1910, 2 vol. in-4<sup>o</sup>.

79. Édité par Dom Martène in *Veterum scriptorum... amplissima collectio*, t. III, col. 1591, puis d'une façon irréprochable par B. Krusch, in *Neue Archiv*, 1885, t. X, p. 91-92, Dom A. Wilmart a reproduit cette édition Krusch à l'article *Corbie* du *Dict. Arch. chr. Lit.*, t. III, col. 2927-2928. Les abbés de Luxeuil Eustase et Walbert, l'abbé de Bobbio, Attala, y sont mentionnés ; il s'agirait, d'après O. Dobiache, de la copie d'un original apporté de Luxeuil par Théodefrid ou furent ajoutés en seconde main (fin VII<sup>e</sup>-début VIII<sup>e</sup> s.), les noms des susdits abbés. Le R. P. Salmon, qui en a repris l'étude, est d'un avis différent : il s'agit pour lui d'un résumé du martyrologe hiéronymien, composé pour le monastère de Moûtier-Saint-Jean, au diocèse de Langres, à la même époque. Cf. *Un Martyrologe, calendrier conservé dans le ms. lat. 14086 de la B.N.*, in *Rev. Bén.*, 1945-1946, p. 42-57.

80. Écrit en onciales à la fin du VII<sup>e</sup> siècle ; on trouvera une reproduction des additions en ancienne écriture de Corbie dans DELISLE, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires*, pl. IV. Les paléographes le situaient dans le Nord de la France ; Dom Wilmart l'attribuait de préférence à Corbie plutôt qu'à Saint-Denis (Delisle). Depuis, A. CHAVASSE, dans son étude sur *Le Sacramentaire gélasien, Vaticanus Reginensis 316*, Desclée, 1958, p. VIII, nous a rappelé que LOWE le situait à Chelles (*Codices latini antiquiores*, t. VI, Oxford, 1953, XXI-XXII). C'est le seul spécimen du gélasien ancien conservé. Cependant Dom Wilmart a retrouvé dans le ms. 8 de la bibliothèque de Reims, provenant de Saint-Thierry, deux feuillets en écriture *ab* de Corbie, chaînon entre *b* et *ab* (W. Jones), donnant les Indices de ce même sacramentaire gélasien. Il les date d'un quart de siècle plus tard (720-730) et, après Loriquet, (1904) les a publiés, *L'Index liturgique de Saint-Thierry*, in *Rev. Bén.*, 1913, p. 437-450. Les éditions anciennes de Tommasi, Wilson (Oxford, 1894), comme l'article de Dom WILMART, in *Dict. Arch. chr. Lit.*, t. VI, 747-777, sont dépassées et remplacées par l'édition de L. C. Mohlberg, *Liber Sacramentorum Romanæ Ecclesiæ*, Herder, Rome, 1960, coll. *Rerum ecclesiasticarum documenta, Fontes*, IV, et l'étude citée plus haut de A. CHAVASSE.

81. Ce « Reginensis 257 » (rappelons qu'il s'agit de la collection de la reine Christine de Suède léguée au Vatican en 1689) a été transcrit peut-être à Corbie vers 700-730 (Dom Wilmart), vers 725-750 (Leslie Webber Jones). Il rentre dans la catégorie des gélasiens du VIII<sup>e</sup> siècle. Bonne description par Dom WILMART, in *Dict. Arch. chr. Lit.*, t. VI, 524-529 ; il a reçu une édition critique de MOHLBERG, EIZENHOFER, SIFFRIN, *Missale Francorum*, Herder, Rome, 1957, *Fontes*, II.

82. Sur ce texte liturgique, cf. Dom WILMART, in *Rev. Bén.*, 1911, p. 362 sq. ; la cote 14068 est une coquille d'impression : il faut lire 14088.

Il faudrait ajouter peut-être ici le Vaticanus Palatinus 493, qui conserve un autre gélasien du VIII<sup>e</sup> siècle, *Missale gallicanum vetus*, transcrit vers 750-770, mais son attribution est incertaine (L. Webber Jones conjecture la région de la Moselle), description par Dom WILMART, *Dict. arch. chr. Lit.*, t. VI, 529-532, et édition par Mohlberg, Herder, Rome, 1958 *Fontes*, III.

83. Deux passages reproduits par MABILLON in *De re diplomatica*, tab. IV, note 1, et p. 350 sq., et par STAERK, *op. cit.*, t. I, p. 225, t. II, pl. LXXXIII.

84. Ancien ms. de Corbie 195, B.N. 17225, sigle ff2; a été édité par Belsheim, *Codex ff2 Corbeiensis*, Christiania, 1887, puis d'une façon plus soignée et complète par Buchanan dans la collection *Old latin biblical Text*, f.V, Oxford, 1907. Le texte est incomplet : il manque Matthieu, I-XI; Luc, IX-XII; Jean, XVII-XVIII. Des commentaires, biblique et paléographique, en ont été donnés par BUCHANAN, *The four Gospels from the Codex Corbei ensis ff2*, in *Journal of Theological Studies*, octobre 1905-janvier 1906, et E. A. LOWE, *Codices latini Antiquiores*, n° 666. Fac-similé dans *Palaeographical Society*, p. 87. Renseignement gracieusement fourni par Dom Sixdenier, O. S. B., résidant à Saint-Jérôme de Rome.

85. Sept volumes sur douze que devait compter cette bible (Amiens, ms. 6, 7, 9, 11, 12, plus 8 et 10 légèrement postérieurs); de plus, le ms. lat. B.N. 13174 conserve en ses pages de garde deux feuillets (136-138) provenant d'un autre volume de cette bible : même main que ms. 9 et donnant I Rois I 23 à II 9.

86. Comme l'atteste la mention terminale du ms. 11 : « Ego Maurdrannus abbas propter Dei amorem et propter compendium legentium hoc volumen fieri jussi. Quicumque hunc librum legerit Domini misericordiam pro me exoret. »

87. O. DOBIACHE suppose l'influence aussi d'Adalhard qui aurait participé activement à la composition de cette bible (*op. cit.*, p. 85). La préoccupation du roi Charles d'assurer des textes corrects aux livres des églises et des écoles a trouvé écho dans un capitulaire : « Libros librorum imperitis depravatos... examissim correximus. Accenseo prætere venerandæ memoriæ Pippini genitoris nostri exemplis. » (*Kar. ep. generalis*, 782-789. *Capitularia reg. Francorum*, I, p. 80, éd. Boretius.)

88. Ce codex Amiatinus a été probablement exécuté vers 700 par un calligraphe italien : Servandus, travaillant aux ordres de Cœlfrid et assisté d'un moine northumbrien, encore gauche et maladroit. Cf. J. B. DE ROSSI, *La Bibbia offerta da Cœlfrido abbate*, Rome, 1887.

89. Cf. Dom H. QUENTIN, *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate première partie : l'Octateuque*, Paris, 1922, p. 269-286.

Ces corrections ont un caractère local accusé, très voisin de la grande Bible de Corbie (B.N., 11532-11533).

90. Repéré par Ph. Lauer : c'est le ms. 18 d'Amiens, écrit entre 780 et 800.

91. Leningrad, F I 5 : *Hieronymi psalterium triplex* (hébraïque, gallican, romain). Le P. M. Coens confirme l'attribution à Corbie faite par O. Humberger de Berne du Psautier Bibl. Zurich, Car. C 161, en se fondant sur la présence *simultanée* dans les litanies qui y figurent de saint Marcellin, évêque d'Embrun (20 avril), et de saint Aubin, évêque d'Angers (1<sup>er</sup> mars), qui patronnaient tous deux, au témoignage de dom Grenier, l'église paroissiale de Corbie dont la dédicace, par ailleurs, est mentionnée dans le martyrologe hiéronymien (recension C) : « Corbeia monasterio, dedicatio basilicæ domni Albini et Marcellini episcoporum », *Martyrologium hieronymianum*, éd. Delehay, *Commentarium*, p. 521 au 21 septembre. Cf. *Le Psautier de Zurich Car C.161, ses origines corbiennes d'après les litanies de Corbie*, in *Anal. Boll.*, 1951, p. 107-118. Cf. aussi *Vita et miracula S. Marcellini* dans le manuscrit composite Leningrad F I 12, suivie d'une hymne non citée par le *Repertorium hymnologicum* de U. CHEVALIER : « Si mihi lingua centum sint ».

92. Ms. B.N. 12134 et 12135 (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s.) et Cambridge Corpus Christi College ms. 191 (Ambroise) vers 750-780.

93. Ms. Leningrad F I 4, Q I 2, F I 13 ; *Pseudo-Cyrilli (Origenis) in Leviticum*.

94. Berlin, Preussische Staatsbibliothek, Cod. theol. lat. F 354, écrit à Corbie peut-être vers 750-775, passé à Werden au IX<sup>e</sup> siècle; Paris B.N., n. acq. lat., ms. 2061 (VIII<sup>e</sup> s.); bibl. Chartres ms. 40 (2). L'attribution à Corbie ne paraît pas ici prouvée à L. Webber Jones.

Leningrad, ms. F I 3 A : *Liber Job glosa addita presbyteri Philippi*. Ce Philippe était un disciple de Jérôme qui a commenté la traduction latine faite par son maître sur l'hébreu, commentaire souvent recopié et mis sous le nom de Jérôme : recension courte dans les œuvres de BÈDE (P. L., t. XXVI, 619-702); l'expositio interlinearis de P. L., t. XXIII, 1406-1480, n'est qu'un extrait de ce commentaire.

95. Rome, bibl. Vallicellane B 62, *In Cantica Canticorum expositio*; l'attribution à Corbie n'est pas assurée; l'origine serait peut-être Trèves, vers 750.

96. Leningrad, Q I 6-10 : ce manuscrit composite (cinq textes différents) présente en troisième lieu : *Origenis in Canticum Canticorum homilia duæ beato Hieronymo interprete* (fol. 114-153). O. DOBIACHE, qui l'a étudié dans un article de *Speculum*, 1930, p. 21-48, a fait remarquer combien serait nécessaire une collation de ce manuscrit avec les textes imprimés car ni l'éditeur mauriste d'Origène, Ch. de La Rue (P. G., XIII, 35-58), ni les éditeurs de Jérôme, Martianay-Pouget (1693), révisés par Vallarsi (P. L., t. XXII, 1117-1143), n'ont collationné

notre manuscrit qui présente des divergences considérables avec les textes publiés et dont la valeur est certaine, vu la disparition du texte grec original. D'après le même auteur, il faut faire la même remarque pour l'*Epistola b. Hieronymi ad Fabiolam de XLII mansionibus filiorum Israel per desertum*, qui constitue le quatrième texte du manuscrit, fol. 153-191 : tant Martianay-Vallarsi (P. L., XXII, 698-724) que Hilberg qui l'a publié dans le Corpus de Vienne en 1912 (C. S. E. L., fasc. LV, 49-87) l'ignorent, et pourtant il présente des variantes intéressantes. On y ajoutera la Londres, Br. Mus. fonds Burney, ms. 340, *Origenis homiliae de visionibus Balaam* (670-700).

97. Leningrad, Q I 14 (VII<sup>e</sup>), et Paris, B.N., ms. 12239 (fol. I à 52 et 74; VIII<sup>e</sup> s.).

98. Leningrad, F I 6 (Ambroise, 750-770), et Paris, B.N. 11681 (Bède, vers 800).

99. Paris, B.N. 12190 (vers 760); probabilité, non certitude pour Corbie.

100. Vaticanus lat. 340 (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s.); probabilité, non certitude pour Corbie; on notera que les autres feuilles de garde donnent un texte de Théodore de Mopsueste et que les deux manuscrits connus de Théodore (Londres, Br. Mus. fonds Harley, n<sup>o</sup> 3063, et Amiens, B.M. 88) proviennent aussi de Corbie.

101. Amiens, B.M. n. 220 (149 feuillets), contemporain de l'abbé Maurdranne qui l'a fait exécuter, comprend treize livres (deux autres sont perdus) de la Genèse au Cantique. Les Mauristes l'ont imprimé en 1705 et présenté le texte comme la première partie du recueil (P. L., t. LXXIX, 683-916 et 1749-1862). On se reportera pour plus de détails à Dom WILMART, *Le Recueil grégorien de Patérius et le fragment wisigothique de Paris*, in *Rev. Bén.*, 1927, p. 81-104, p. 88, pour ce ms. 220.

102. Leningrad, F I 4; *ibid.*, Q I 46; *ibid.*, Q I 33.

103. Paris, B.N. 13047 (fol. 102-115, VIII<sup>e</sup> s.).

104. Leningrad, Q I 2; c'est une réplique à l'évêque donatiste de Carthage Parménien, qui réfute ses calomnies et discute théologiquement les prétentions des schismatiques (vers 366). (*Optati Milibitani libri VII.*)

105. Paris, B.N. 12214 (VII<sup>e</sup> s.); Leningrad, Q I 4 (les dix premiers livres); Paris, B.N. 12227 (Opuscles) et 13367 (Traités et sermons).

106. Leningrad, Q I 17 (*Retractiones*); Munich, Staatsbibliothek, n. 14487 (*Enchiridion*); se trouvait jadis à Saint-Emmeran de Ratisbonne, 790-820?); Leningrad, Q I 3 : *Libri duo Augustini ad interrogata Simpliciani; Contra epistolam fundamenti; De agone christiano; De doctrina christiana* (V<sup>e</sup> s., Wilmart, Webber Jones; VI<sup>e</sup>, Lesne).

107. C'est le deuxième texte du manuscrit composite Leningrad, Q I 6-10, *Fulgentii Ruspensis ep. de fide catholica* (fol. 62-113). Les Mauristes l'ont inséré dans leur édition des œuvres d'Augustin, ont collationné ce manuscrit et donné les variantes (cf. P. L. t. XL, 752-778).

108. Leningrad, F I 10; cet évêque de Byzacène composa vers 480 un traité dogmatique où il définit la doctrine catholique, juste milieu entre l'eutychnisme (*Contra Eutychem* portait le titre) et le nestorianisme (cf. P. L., t., LXII, 95-154).

109. Leningrad, Q I 13; il faut y ajouter Q I 6-10 composite dont le cinquième texte est *Hieronymi epistola ad virginem Demetriadem* (fol. 191-220); bien que le texte soit ici assez incorrect, il présente des variantes importantes, vu son ancienneté (VI<sup>e</sup> s.), qui mériteraient d'être relevées, car les éditeurs de Jérôme l'ont ignoré (cf. O. DOBIACHE, *op. cit.*). Leningrad Q I 16 : attribution erronée, ce *Liber comitis*, lectionnaire pour le cycle liturgique, est anonyme (cf. P. L., t. XXX, 487-532).

110. *Dialogus de recta in Deum fide*. Rufin n'a été que le traducteur de ce traité dont l'auteur, identifié longtemps avec Origène (à cause du surnom Adamantinus), reste inconnu. Il figure comme premier texte du composite Leningrad, Q I 6-10 (fol. 1-61) et a été utilisé pour l'édition donnée par Sirmond en 1650 et réimprimé par Vallarsi (1745) (P. L., t. XXI, 1123-1154). Leningrad, Q I 19 (fol. 102-135). *Rufini in Symbolum* complète le B.N. 13354 (cf. P. L., t. XXI, 335-385); c'est la première explication du Symbole des Apôtres en Occident; importante pour l'histoire du texte, renferme le canon des livres saints, s'inspire des catéchèses de Cyrille de Jérusalem.

111. Leningrad, Q I 13 (onciales); il s'agit seulement de la conclusion du traité de huit livres composé par ce prêtre marseillais (450-500) contre toutes les hérésies.

112. Leningrad, Q I 5 (onciales).

113. Leningrad, Q 38-39; cet évêque de Brescia, s'inspirant sans doute du *Panarion* d'Épiphane de Chypre (376-377), composa vers 383-391 un *Liber de hæresibus* citant 28 hérésies juives et 128 chrétiennes, édité par MARX in C. S. E. L., Vienne, 1898; sa valeur doctrinale est faible. Ce manuscrit contient aussi TERTULLIEN, *De cibis judaïcis* et *Barnabæ atque Jacobi epistolæ*.

114. Leningrad, F I 7.

115. Paris, B.N. lat. 13028 (vers 750) ; B.N. lat. 11681, *Sententiae* (vers 800) ; c'est un manuel de doctrine et pratique chrétiennes (ici le début et la fin seulement).

116. Leningrad, Q I 15 ; Paris, B.N. 12161 (palimpseste), fragm. Code Théodosien, VII<sup>e</sup> s., B.N. 4403 (Code Théodosien, VIII<sup>e</sup> s.) ; Berlin, Preussische Staatsbibliothek, fonds Hamilton, n. 132 (vers 800).

Paris, B.N. 12097 (fol. 225-232 ; VI<sup>e</sup>, Wilmart ; VIII<sup>e</sup>, Webber Jones) ; sous le titre *Collectio Corbeiensis*, on en trouvera une analyse détaillée dans le *Dict. Droit Can.*, t. III, 605-606 ; quelques notes brèves in FOURNIER-LE BRAS, *Histoire des collections canoniques en Occident*, Rec. Sirey, 1931, I, p. 44, n. 1 et 3, p. 46.

117. Leningrad, F I 12 : *Passio s. Apollinarii, ss. Dionysii, Rustici, Eleutherii, vita s. Fulgentii*, epist. Ferrandi.

118. Paris, B.N. lat. 12598 (vers 750) : ss. Agatha (fol. 94), Agnes (fol. 86), Cecilia (fol. 61), Columba (fol. 103), Crispinus Crispinianus (fol. 42), Eufemia (fol. 78), Fuscianus et Victorius (fol. 32), Germanus Antess. (fol. 105), Juliana (fol. 107), Justus (fol. 37), Landbertus Leod. (fol. 50), Lucia (fol. 99), Lucianus (fol. 40), Martinus (fol. 1), Marcellinus (fol. 44), Matthæus (fol. 46), Medardus (fol. 25), Remigius (fol. 23), Servacius (fol. 47), Vedastus (fol. 20),

119. Paris, B.N. 18315, vers 700-710 au plus tard.

120. Leningrad, F I 11, *Vita s. Lupi* (frag. fol. 250 seulement) : 735-765 (Webber Jones), 790 (Dobiache).

121. Leningrad, Q I 5.

122. Saint-Gall, Stiftsbibliothek, n. 214, probable non certain, 750-775.

123. Ces fragments repérés par E. A. Lowe dans le *Vaticanus Reginensis* 329 (fol. 1 et 2) provenant de Corbie, reproduits dans son répertoire *Codices latini antiquiores*, fasc. 1, 1934, p. 32, 43, y avaient été inexactement qualifiés *Ascetica*. Il s'agit des ch. V à XII d'une version latine des Actes de cet ermite qui concurent une extrême popularité au moyen âge. Dom WILMART, qui les a édités partiellement dans son article *Rédactions latines de la vie d'Abraham l'ermite* in *Rev. Bén.*, 1938, p. 222-245, en souhaitait une édition complète, car l'édition de Rosweyde, passée dans la P. L., t. LXXXIII-LXXXIV, a pour origine un texte révisé au XI<sup>e</sup> siècle sur un remaniement carolingien. La vieille version latine mériterait d'être publiée à cause de son ancienneté (VI<sup>e</sup> s.) et de la valeur de ses leçons. On se rappelle que le même Dom Wilmart avait trouvé trop sévère l'opinion des critiques traitant de faux ces actes attribués à saint Ephrem tant dans l'original syriaque que dans la traduction grecque. Cf. *Anal. Boll.*, 1913, p. 78.

124. Leningrad, F I 2 (vers 700).

125. Paris, B.N. 12205 et 12634 ; ces manuscrits fort intéressants (voir plus loin) sont composites : ainsi le premier contient aussi des œuvres d'AUGUSTIN : *Opuscula et De civitate Dei*.

126. Leningrad, O I 4, *Collationes Patrum*, VIII<sup>e</sup> siècle.

127. Paris, B.N. 5730 (III<sup>e</sup> décade), manuscrit du V<sup>e</sup> siècle ; il a séjourné à Tours soit avant d'arriver à Corbie (Webber Jones), soit après (VIII<sup>e</sup> s., Lesne). Il a été volé à Corbie au XVI<sup>e</sup> siècle (son surnom de Puteanus lui vient de son appartenance au XVII<sup>e</sup> siècle à la collection de M<sup>rs</sup> ses frères P. et J. Du Puy, bibliophiles et érudits, créateurs de l'« Académie Puséane » à Paris, en 1618).

128. Paris, B.N. 12161, fragments palimpsestes : cet Asper est un grammairien du II<sup>e</sup> siècle ; les scolies de ce manuscrit, *Quæstiones virgilianæ*, ont fait récemment l'objet d'un travail de A. TOMSIN, *Étude sur le commentaire virgilien d'Asper*, Paris, Les Belles-Lettres, 1952 ; le manuscrit est du IV<sup>e</sup> siècle.

129. Vaticanus lat. 3868, IX<sup>e</sup> siècle, passé à Corvey dès la fondation ; l'attribution à Corbie a été prouvée par L. W. JONES et C. R. MOREY, *The miniatures of the mss of Terence, II The Text*, Princeton, Un. Press (U.S.A.), 1932, p. 33-35.

130. Paris, B.N. lat. 13367 (VI<sup>e</sup> s.).

131. Leningrad, F I 11 : rappelons que l'Histoire tripartite désigne la compilation latine des Histoires de Socrate, Sozomène et Théodore, rédigée sous la direction de Cassiodore par Épiphane le Scholastique, qui s'inspira, littéralement parfois, de la compilation grecque de Théodore le lecteur, réalisée peu avant à Constantinople. Elle a reçu une remarquable édition critique de HANSLIK in C. S. E. L., 1952, v. 71. Pour la même époque, un fragment palimpseste du *De viris illustribus*, de Jérôme, dans le B.N. 12161 (IV<sup>e</sup> s.).

132. Paris, B.N. lat. 17655, VII<sup>e</sup> siècle ; le manuscrit Cambrai 684 a peut-être aussi été écrit à Corbie (I<sup>re</sup> partie : 670-700 ; II<sup>e</sup> partie : 725-750).

133. Leningrad, F XIV I : recueil poétique écrit à Corbie, non à Saint-Riquier (Webber Jones et Dobiache) ; d'autres (Traube et Lowe) le veulent écrit à Saint-Riquier (à cause de la *Sylloge Centulense*, recueil épigraphique) mais passé à Corbie avant 831. Il contient divers écrits d'Aldhelm de Malsbury : *De laudibus virginum* ; *De octo principalibus viciis* ; *liber de*

*septenario et de metri ac de ænigmatibus* (IX<sup>e</sup> s.). B.N. lat. 13048 : Fortunati et Probæ versus (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s.). B.N. 13047 : Juvenus et aliæ poetæ (VIII<sup>e</sup> s.).

134. Leningrad, Class. lat. F 7, *Boetii in Porphyrium et Aristotelem*, IX<sup>e</sup> siècle.

135. Paris, B.N., n. acq. lat. 1619 : *Oribasii synopsis* (médecin d'Asie Mineure, 325-400). Le manuscrit est originaire de Fleury (VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s.); addition terminale à Corbie, *de morbo regio*, en écriture ab.

136. Leningrad, Class. lat. F I LI : Moderati Columellæ de re rustica.

136 bis. On en trouvera une liste dans L. W. JONES, *op. cit.*, p. 193.

137. 1<sup>er</sup> catalogue: Vaticanus fonds Reginensis 520, frag. (fol. 1) attribué à Corbie par Mai, contient 49 art. pour Delisle, 60 pour Becker. XI<sup>e</sup> siècle. 2<sup>e</sup> catalogue: XI<sup>e</sup> (Dobiache), XII<sup>e</sup> (Delisle), Berlin, Preussische Staatsbibliothek, attribué sans conteste à Corbie, 309 art. (Delisle), 313 art. (Becker). 3<sup>e</sup> catalogue: Vaticanus Reginensis 520 (fol. 2 à 5) vers 1200. Attribution controversée: Mai a soutenu qu'il provenait de Corvey; Delisle l'a nié catégoriquement: le rédacteur, dit-il, a donné en plusieurs cas des descriptions littérales des matières contenues dans des manuscrits corbéens: il vient de Corbie; de nombreux articles se retrouvent dans le catalogue précédent. 140 art. Après Mai, dont l'édition était confuse et arbitraire, Delisle l'a publié in *Recherches sur l'ancienne abbaye de Corbie, Bibl. Ec. Chartes*, 1860, append. p. 499-514, et aussi G. BECKER, *Catalogi bibliothecarum antiqui* Bonn, 1885, sous les n<sup>os</sup> 55, 79 et 136. Les manuscrits corbéens transférés à Saint-Germain avec une annotation marginale d'origine reçurent une nouvelle cote au catalogue de 1677; Montfaucon les réenregistra avec une nouvelle cote dans *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, 2 vol., 1739-1740. L. DELISLE en a donné l'inventaire, l'analyse in *Bibl. Ec. Chartes*, 1865, p. 185-214; 1867, p. 343-376 et 528-556, et 1868, p. 220-260. Webber Jones prétend que les dates données par Coycenque et Delisle sont souvent inexactes.

138. Art. *Corbie* in *Dict. Arch. chr. Lit.*, t. III, 2 p., col. 2913-2958.

139. Cf. note 78.

140. *The Scriptorium at Corbie*: I. *The Library*, II. *The Script and the problems*, in *Speculum*, 1947, p. 191-204, 375-394.

141. Dom Wilmart estime que les premiers livres ont été apportés de Luxeuil; O. Dobiache préfère penser qu'ils ont été exécutés sur place par les scribes luxoviens faisant partie de l'équipe de fondation, mais il ne s'agit que d'une nuance qui n'influe pas l'influence de Luxeuil aux origines.

142. Même si l'on admet la conjecture du R. P. Salmon, c'est en passant par Luxeuil que ce manuscrit composé pour Moutier-Saint-Jean sera arrivé à Corbie.

143. « Hic liber qui attitulatur Rufini non te seducatur, o pie lector / quia pelagianus est et blasphemus pelagianorum plenus / simulans enim contra arrianos disputationem venena suæ hæreseos inseruit unde hortor caritatem tuam ut hanc / blasphemiam de vestro codice abscondatis et pro ea librum scti / Augustini de vera religione describe ut quantitatem codicis reparatis. » (Glose du fol. 1.) O. Dobiache estime que cette glose pourrait remonter au VI<sup>e</sup> siècle car au VII<sup>e</sup> l'angoisse devant le danger pélagien est anachronique (*op. cit.*).

144. « Propter orthographiam adhuc incorruptam infra sæculum VI extremum descendi non potest. » TRAUBE, cité par l'auteur, p. 39.

145. ZIMMERMANN (*Vorkarolingische Miniaturen*, p. 201) s'appuie sur les enluminures et l'explicit du traité de Fulgence pour le déclarer exécuté à Corbie; O. Dobiache lui répond que le cadre a été peint ultérieurement à l'atelier de Corbie comme y ont été ajoutées des gloses marginales: il a été « adopté, corrigé, annoté, enluminé partiellement à Corbie », où il serait arrivé fin VIII<sup>e</sup>, rapporté par Adalhard; cependant LESNE et WEBBER JONES sont d'un avis différent: « écrit vers 660 ou plus tard à Corbie, peut-être » (*op. cit.*, p. 381, note 46).

146. Parmi les anciens manuscrits de saint Augustin, six proviennent de Corbie. Leningrad, Q I 4; Paris, B.N. lat. 12205; B.N. 12214; B.N. 12634; B.N. 1336. Leningrad, Q I 3 cf. E. A. LOWE, *The oldest extant manuscripts of St Augustine*, in *Miscellanea Agostiniana*, Rome (Vatican), 1931, t. II, p. 235-251.

147. O. Dobiache appuie cette conjecture sur la persistance, en plein VIII<sup>e</sup> siècle, au scriptorium de Corbie, d'une onciale, tardive, gauche, empesée, imitation des onciales italiennes; ces semi-unciales dureront longtemps. F. Masai est très net: le manuscrit 12205 vient d'Italie au VIII<sup>e</sup> avec les manuscrits cités ci-dessus; il y joint B.N., n. acq. lat. 2061 (*Moralia in Job*), que JONES attribuait volontiers à Corbie; d'après lui, ce ms. 12205 avait déjà fourni une longue carrière en Italie (proviendrait-il de Vivarium?).

148. Cf. B.N. lat. 11627, 11681, 12155, 12217, cités par LINDSAY.

149. Cf. note 44.

150. « The abbreviation system followed in the old script of Corbie was mainly the insular system. The script originated or at least was developed under English influence. » Le  $\xi$  avec sa branche droite traversée par un trait en croix est le grand shibboleth pour découvrir un

scribe anglo-saxon, *The old script of Corbie, its abbreviation symbols*, in *Rev. des Bibliothèques*, 1912, p. 408-429, ici p. 428. Le même a traité le sujet en général dans *Notæ latinæ : an account of abbreviation in latine ms. of the early minuscule period 700-850* (Cambridge, Un. Press, 1915).

151. Le mot et l'exemple sont de O. DOBIACHE, *op. cit.*, p. 55 ; en ce même manuscrit (Isidore, Jérôme, Aldhelm et varii) elle a décelé des vestiges de l'écriture *ena* (fol. 71) et de la minuscule caroline (fol. 77).

152. L. DELISLE en a publié la liste (cf. *op. cit.*, n. 137, p. 403-420) à compléter pour les origines par Webber Jones.

153. Leningrad F I 6 : c'est O. Dobiache qui a déchiffré après l'explicit du fol. 210 le colophon suivant : « Quisquis legis, ora pro scribtozem, si Dominum Jhesum Christum habes adjutorem, Ingreus adjuvante Domino scripsit. » (Cf. *Palaeographia latina*, t. V, p. 50-51.)

Le responsable du manuscrit, Leutcharius, était connu depuis MABILLON, qui avait signalé dans son *De Re diplomatica*, p. 361, le versécrivit à la fin du manuscrit par l'abbé Paschase Radbert (844-851) qui l'avait corrigé : « Leutcharius abbas jussit hunc sanctum scribere librum. »

154. Ce n'est pas son nom mais son pays d'origine : Avellino en Campanie. Il est possible qu'il ait exécuté le manuscrit à Naples. D'après Webber Jones, ce dernier aurait servi de modèle au Vaticanus Reginensis 762.

155. Ce souci est attesté encore par les vers du scribe Winitharius de Saint-Gall :

Qui sternit per bella truces fortissimus heros  
Rex Carolus nulli cordis fulgore secundus  
Non passus sentes mendarum serpere libris  
Et bene correxit studio sublimis in omni.

cité par P. LAUER. C'est lui peut-être qui exécuta la bible commandée par l'évêque Jean II de Constance (760-781), qui est un autre témoin de la révision officielle (Saint-Gall, Stiftsbibliothek ms. 44) qui prépare, d'après S. BERGER (*Histoire de la Vulgate*, p. 123), la bible san-galloise du IX<sup>e</sup> siècle comme celle de Maurdranne préparait la bible alcuinienne de Tours.

156. « Hic codex Hero insula scriptus fuit, iubente sancto patre Adalhardo, dum exularet ibi » (note du XII<sup>e</sup> siècle reproduisant une plus ancienne). La tradition qui l'attribue aux moines de Saint-Filibert (cf. encore LINDSAY, *op. cit.*) est une légende qui témoigne seulement de l'amitié fraternelle que lui avait value son caractère délicat et affectueux (« tantæ caritatis virtus erat in eo ut omnibus se possit influere »), une tristesse profonde envahit les partants (« erat ut felix illa habitatio in modum Paradisi ») et aussi ceux qui restent, quand il repart pour Corbie (cf. *Vita Adalhardi*), et cependant les pirates du Nord avaient commencé leurs incursions dévastatrices et les moines s'étaient déjà réfugiés à cette date (821) à Déas (819).

157. C'est à la suite d'une demande de renseignements qu'Adalhard reçut de Paul Diacre du Mont-Cassin ce recueil précédé d'une introduction de l'envoyeur : Leningrad, F I 7.

158. Ainsi le Leningrad, Q I 13 (Jérôme et Gennade), le Leningrad Q I 15 (Isidore de Séville, Aldhelm, Athanase, etc.), le Leningrad Q I 2 (Origène et Optat).

159. Ainsi la bible de Maurdranne présente sept variétés d'écriture au moins ; le commentaire de Bède sur Luc (830) conservé à Londres (Br. Mus., fonds Harley, 4980, fol. 3-75) a révélé au paléographe cinq mains différentes dont deux espagnoles (cf. dom WILMART, *Un nouveau témoin de l'écriture ab de Corbie*, in *Rev. Bén.*, 1930, p. 269-272). Enfin F. Masai a signalé que le B.N. 12205 (*Regula Magistri*) a des marginalia intéressants, des échantillons de la plupart des écritures minuscules employées à Corbie durant le haut moyen âge (cf. *Edition diplomatique du B.N. 12205*, par MASAI, CORBET et VANDENHOVEN, Bruxelles, 1952, p. 36).

160. Les voici, suivant ZIMMERMANN : Bruxelles, Bibl. Roy., 9850-9852 (*Vitæ Patrum ; Homiliæ s. Cæsarii*) ; écrit à Soissons (vers 700) ; les fol. 140-143, en écriture de Corbie *ab*, sont plus tardifs, écrits à Arras, peut-être (LINDSAY, *Palaeographia lat.*, 1927, V, p. 41-42).

Paris, B.N. 10910 (Chronique de Frédégaire), France orientale, début VIII<sup>e</sup> siècle. Épinal, B. mun. 68 (Jérôme, opuscules), France orientale, 744. Berlin, Preuss. Staatsbibliothek, Bibl. theol. 354 (Webber Jones le dit écrit peut-être à Corbie). Munich, Staatsbibliothek, lat. 6278 (GRÉGOIRE, *Moralia in Job*), 750-775. Londres, Br. Mus., Add. 24143 (GRÉGOIRE, *Moralia in Job*), France nord-est, 770-780. Cambrai, Bibl. mun. 947 (Isidori *op. quedam*), France nord-est, vers 775. Boulogne, Bibl. mun. 42 (Jérôme sur Matthieu), France nord-est, vers 780. Bruxelles, Bibl. roy. 2493, coll. canons, France nord-est, vers 780. De plus, une réminiscence partielle de l'enluminure corbéenne se rencontre dans un ancien manuscrit de Tours : Ashburnham Pentateuch, aujourd'hui Paris, B.N. n. acq. lat. 2334 (VII<sup>e</sup> s.). Cf. W. JONES, *op. cit.*, p. 394.

161. Adalhard remplace Alcuin, parti pour Tours (796), comme conseiller intime de Charles : « inter primos consiliarios primum », dira de lui Hincmar.

162. Parce que c'est à cette date que disparaît l'écriture *ab* corbéenne par excellence. Précisons cependant qu'au témoignage de L. W. JONES, l'origine corbéenne des écritures *b* et *ab* a pour elle une forte probabilité mais non la certitude (*op. cit.*, p. 391). Pour ne pas faire double emploi avec deux études suivantes ces quelques pages sur la calligraphie et l'enluminure corbéennes ont été supprimées.

163. Cette présence ne saurait nous surprendre puisque, au jugement de dom Quentin, les vieilles traductions de la *Velus latina* furent longtemps copiées à Corbie et que la version officielle de la Vulgate n'y triompha qu'à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle.

164. De l'absence de la règle bénédictine, on peut déduire que Corbie conserva l'observance luxovienne jusqu'à la réforme de Benoît d'Aniane qui imposa la Règle bénédictine pure dans tous les monastères de l'Empire.

165. Ce cartulaire qui se trouvait au XVII<sup>e</sup> siècle dans la bibliothèque du collège de Clermont à Paris fut acquis en 1765 par l'érudit allemand Meermann ; avec la collection dont il faisait partie, il fut acquis en 1824 par le collectionneur anglais Philipps pour sa bibliothèque de Middlehill près Cheltenham ; il fut acquis enfin en 1889 par la bibliothèque impériale de Berlin. C'est un in-4<sup>o</sup> écrit sur parchemin, relié en parchemin, fin XVI<sup>e</sup> s.-début XVII<sup>e</sup> s. Pour notre période, fol. 93 à 128.

166. Au lecteur déçu, signalons qu'il trouvera une esquisse brève mais sérieuse à l'article *Corbie* du *Dict. Hist. et Géogr. eccl.*, et dans *Notre Vieux Corbie*, Corbie, 1939, tous deux du regretté chanoine H. PELTIER. Ajoutons l'art. *Corbie* de *Catholicisme*, t. III, col. 17617-8.